

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

(36^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

3^e Séance du Jeudi 25 Octobre 1984.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. — Loi de finances pour 1985 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5225).

Culture (suite).

MM. Metzinger,
Schreiner,
Pierre Bas,
Giovannelli,

M^{me} Lecuir,
M. Toubon.

MM. Lang, ministre délégué à la culture ; Toubon.

Réponses de M. le ministre aux questions de :

MM. Perrut, Bouvard, Gilbert Gantier, Jacques Brunhes,
M^{me} Jacquaint, MM. Pinte, Bourg-Broe, Sapin, Jean Proveux,
Alain Billon.

Etat B.

Titre III (p. 5241).

Amendement n° 64 de M. Gilbert Gantier : MM. Gilbert Gantier, Planchou, rapporteur spécial de la commission des finances ; le ministre. — Rejet.

Adoption du titre III.

Titre IV (p. 5241).

Amendements identiques n° 41 de la commission des finances et 30 de la commission des affaires culturelles : MM. le rapporteur spécial, Desgranges, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; le ministre, Toubon. — Rejet.

Amendement n° 65 de M. Gilbert Gantier : MM. Gilbert Gantier, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 66 de M. Gilbert Gantier : MM. Gilbert Gantier, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Amendements identiques n° 42 de la commission des finances et 29 de la commission des affaires culturelles et amendement n° 67 de M. Gilbert Gantier : MM. le rapporteur spécial, le rapporteur pour avis, Gilbert Gantier, le ministre, Pesce. — Rejet.

Adoption du titre IV.

Etat C.

Titre V (p. 5241).

Amendement n° 68 de M. Gilbert Gantier : MM. Gilbert Gantier, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Adoption du titre V.

Titre VI (p. 5241).

Amendement n° 69 de M. Gilbert Gantier : MM. Gilbert Gantier, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 70 de M. Gilbert Gantier : MM. Gilbert Gantier, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 71 de M. Gilbert Gantier et amendements identiques n° 43 de la commission des finances et 31 de la commission des affaires culturelles : MM. Gilbert Gantier, le rapporteur spécial, le rapporteur pour avis, le ministre, Pesce, Toubon. — Rejet.

Amendement n° 72 de M. Gilbert Gantier : MM. Gilbert Gantier, Toubon. — Rejet.

Adoption du titre VI.

Etat D.

Titre III. — Adoption (p. 5241).

Article 70 (p. 5247).

Amendement n° 73 de M. Gilbert Gantier : MM. Gilbert Gantier, le rapporteur spécial, le ministre. — Adoption.

Adoption de l'article 70 modifié.

Renvol de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. — Dépôt d'un rapport (p. 5248).

3. — Ordre du jour (p. 5248).

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN,
vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1985 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1985 (n° 2347, 2365).

CULTURE (suite).

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de la culture.

La parole est à M. Metzinger.

M. Charles Metzinger. Nous attendions une rénovation de la politique culturelle: elle est entreprise depuis trois ans et votre budget, monsieur le ministre, en témoigne une fois de plus. Jamais autant de crédits d'Etat n'ont été consacrés aux problèmes culturels de notre pays. Nous comprenons que le budget de la culture participe à sa manière à l'effort de rigueur demandé à tout le monde, et nous sommes contents de constater que, malgré cela, les crédits progressent globalement jusqu'à porter l'ensemble à 0,86 p. 100 du budget de l'Etat.

Il est évident que le Gouvernement compte faire participer l'action culturelle à la mutation du pays. Faut-il le redire? La culture n'est pas un luxe, le développement du pays passe par son développement culturel. Vous avez défini, monsieur le ministre, l'action de votre ministère. Elle s'articule autour de cinq axes, dont celui que vous avez appelé « l'irrigation culturelle du pays ». C'est spécialement de ce point que je parlerai, en disant d'emblée que nous serions inquiets si, un jour, les grandes institutions culturelles appelaient à elles des crédits de fonctionnement dont aurait besoin la diffusion sociale de la culture, dont aurait besoin les projets propres à l'expression culturelle de la province.

Depuis trois ans, les projets culturels des régions ainsi que les cultures régionales et minoritaires ont été bien pris en compte. Nous sommes donc en droit de penser qu'il en sera encore de même demain. Dire qu'il convient que les régions fassent vivre la province est en partie vrai, mais, dans ce cas, il conviendrait également que Paris fasse vivre Paris. Nous comprenons cependant parfaitement que les capitales sont, en quelque sorte, des cartes de visite qu'il est bon de montrer. Toutefois, la grande majorité des Français n'ont pas pour habitude de montrer leur carte de visite. Ils s'expriment autrement et de façon tout aussi valable.

Votre ministère soutient cette expression par de nombreuses actions. Deux d'entre elles sont particulièrement importantes à mes yeux: le développement des pratiques culturelles et le soutien aux projets F.I.C.

Nous continuons à saluer comme très positif ce qui a été entrepris pour développer les pratiques culturelles des Français. La création de la direction du développement culturel a été à cet égard significative. Significatives aussi les conventions de développement culturel, qui ont été bien accueillies. Après avoir constaté cet aspect positif, il faut noter des contrastes entre certains des axes jugés prioritaires. Comment, en effet, expliquer certaines économies au niveau des conventions culturelles ou dans les crédits des maisons de la culture et des centres d'animation culturel? La diminution de ces crédits correspond-elle à la suppression de crédits décidée par certaines municipalités? Quelle part, dans la réduction des crédits des maisons de la culture, est due à une évolution plus stricte et plus contrôlée des dépenses de fonctionnement? Ces problèmes nous préoccupent.

Je m'interroge également sur l'avenir du F.I.C. Nous savons déjà que le nouveau F.I.C. permettra lui aussi des actions interministérielles. Cela nous convient. Mais est-ce que des expériences de « territorialisation » sur le thème du développement, comme celles qui sont menées en Lorraine et dans la région Midi-Pyrénées, vont pouvoir se poursuivre?

Avoir permis de rassembler des partenaires qui n'avaient pas l'habitude de se rencontrer pour traiter de dossiers culturels était plus qu'intéressant: industrie, artisanat, organismes socio-professionnels, organismes économiques penchés ensemble sur un projet culturel, cela ne se faisait pas tous les jours!

La province trouvait, grâce aux dossiers F.I.C., des possibilités d'action très intéressantes, et pas seulement du point de vue financier. Les prolongements qualitatifs étaient bien plus importants puisque l'intervention permettait de rassembler les ressources culturelles et de participer à la relance du développement économique. Or les crédits du F.I.C. ont baissé de moitié. Cela ne va-t-il pas compromettre dans des proportions semblables les participations des partenaires ministériels?

Monsieur le ministre, faites que le F.I.C. nouvelle mouture serve aux programmes de la province, qui sont des programmes interculturels, interethniques, des programmes de développement dans des milieux dits difficiles. Nombreux sont ceux qui l'attendent, car ils ont découvert que la politique gouvernementale était faite de liberté et en appelait au pluralisme; ils savaient dès le départ qu'il n'en serait pas autrement et se faisaient un devoir de soutenir l'action menée en faveur du développement culturel.

Il faudrait vraiment faire la fine bouche pour dédaigner votre projet de budget. Il est pour nous conforme, dans ses grandes lignes, à ce que nous attendions d'une rénovation de l'action culturelle et il répond à nos souhaits, à savoir insérer la vie culturelle dans la vie économique et sociale, permettre la meilleure diffusion sociale de la culture, soutenir la création, veiller à une répartition des crédits adéquate entre la capitale et la province. Je suis sûr que vous pourrez nous rassurer sur ce dernier point s'il y avait des inquiétudes.

Puisque la rigueur budgétaire générale ne met pas globalement en cause la politique culturelle que nous avions souhaitée, nous apportons notre soutien à votre budget, un budget comme aucun gouvernement d'aucune République n'en a jamais connu, tant pour le volume que pour les orientations. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Schreiner.

M. Bernard Schreiner. Nous sommes engagés, monsieur le ministre, dans le plus grand pari de l'histoire des industries culturelles de notre pays: pourrions-nous fournir en programmes les nouveaux supports de la communication audiovisuelle? Il est indispensable de gagner ce pari dans les années qui viennent. Il y va de l'existence même de nos industries culturelles; il y va aussi de notre indépendance nationale; et nous avons peu de temps.

En effet, dans quelques jours, Canal Plus commencera ses émissions; en 1985, plusieurs villes entameront une expérience de télédiffusion grandeur nature avec huit ou neuf chaînes supplémentaires et, au fur et à mesure que le plan câble se mettra en place, la demande en produits nouveaux se fera plus sensible; en 1986, le satellite T. D. F. 1 sera lancé et quatre chaînes supplémentaires seront disponibles qu'il faudra alimenter; d'ores et déjà T.V.5, la régie française des espaces et la télévision du matin sont demandeurs de programmes.

A nos frontières, des sociétés et des éditeurs se préparent. La société anglaise Thorn Emi n'hésite pas à investir dans des projets de chaîne musicale, de cinéma ou de variétés, à solliciter des partenaires européens, à travailler à perte — un demi-milliard de nos francs — pendant quatre ou cinq ans, pour pouvoir être présente sur les réseaux câblés européens. Elle n'est pas la seule; les majors américains cherchent à se placer sur ce marché qui s'entrouvre et qui, de par sa taille future, est un élément non négligeable du développement des stratégies multi-médias et internationales d'un certain nombre de groupes.

Il faut remarquer que les sociétés et les éditeurs français sont peu présents aujourd'hui dans ce que l'on peut appeler les nouvelles données du marché culturel national et international.

Pourtant, nous avons de nombreux atouts que nous devons faire valoir.

Une industrie cinématographique qui se porte bien; elle est la deuxième du monde et l'action que vous avez menée en ce domaine a porté ses fruits, qu'il s'agisse du pare de salles, du nombre d'entrées ou du nombre et de la qualité des films produits. Il est certain que la réforme de la distribution a donné un nouveau souffle à beaucoup d'entreprises indépendantes.

Des archives audiovisuelles et une production liée pour une grande part au secteur public, que nous envient les câblo-distributeurs étrangers, et que nous commençons à mettre en valeur.

Enfin, un savoir-faire inégalé, avec des créateurs et des réalisateurs capables d'assurer des productions de qualité.

Pour mettre en mouvement tout ce potentiel, pour placer notre pays sur le marché audiovisuel international, il a fallu que l'Etat supplée au manque d'initiative de nos entreprises publiques et privées, les aide et les motive pour la réussite de ce pari. C'est le sens des actions que vous avez menées avec la création, il y a un an, du fonds de soutien aux industries de programmes audiovisuels, en liaison avec le C.N.C.

En un an, une quarantaine de producteurs ont été aidés pour une production peut-être faible mais déjà prometteuse de trois cents heures de programmes, allant de la fiction au dessin animé en passant par le documentaire de création. Ces différents projets représentent un volume d'activité de 220 millions de francs, dont a bénéficié l'ensemble de l'industrie de programmes audiovisuels française.

Ce bilan est encourageant même s'il est encore limité par rapport aux besoins. Les producteurs attendent beaucoup de la création, autour de l'institut de financement du cinéma et des industries culturelles, d'un pool bancaire audiovisuel facilitant l'accès au crédit, avec des garanties analogues à celles consenties aux producteurs de cinéma.

Je profite de ce débat pour faire quelques remarques et développer deux idées-forces. Les remarques seront brèves et rejoindront, je le sais, vos préoccupations.

Il est nécessaire de revoir l'ensemble de la fiscalité des biens culturels, qui comporte des anomalies et peut freiner les efforts accomplis par ailleurs pour développer une industrie : je pense au disque et à la vidéo en particulier.

Il est également nécessaire d'établir des règles souples entre le cinéma et la vidéo pour l'exploitation des films. Nous avons apprécié à cet égard votre récente déclaration au journal *La Croix*, où vous refusiez de prendre parti contre la vidéo pour le cinéma, car c'est effectivement l'ensemble de l'audiovisuel qu'il faut favoriser. Je souhaite pour ma part que les industries cinématographiques investissent plus hors du cinéma et occupent un terrain beaucoup plus large.

Cela m'amène à évoquer deux idées-forces pour les années qui viennent.

Tout d'abord, il convient de concevoir la défense indispensable du cinéma français en se fondant sur son évolution dynamique, et pas seulement sur une réglementation protectrice. Celle-ci va en effet se trouver soumise, à brève échéance, au choc de programmations intereuropéennes ou internationales par satellites de diffusion directe. Il n'est pas certain, par exemple, que les limitations de diffusion à certaines heures pour la télévision et les réseaux câblés, dans un souci de protection des salles, puissent être longtemps maintenues sous cette forme. Une évolution progressive doit se produire qui, par un assouplissement contrôlé de la réglementation, permettra une bonne diffusion du cinéma sur des chaînes d'origine française.

La deuxième idée-force concerne les projets concrets de mise en place de chaînes thématiques, actuellement à l'étude. Ils doivent recevoir l'aide efficace de votre ministère : ainsi pourraient être créées une chaîne de variétés et une chaîne pour la jeunesse, à côté d'une chaîne axée sur la fiction et faisant une large place, outre aux séries télévisuelles, au cinéma d'auteur et aux grands classiques. Ces services destinés à être diffusés par satellite de télécommunication toucheront l'essentiel de l'Europe, au-delà de la francophonie.

A l'heure où, dans divers pays européens, se développent des projets comparables, il est vital pour nos industries de programmes et de la communication qu'elles sachent se mobiliser pour la mise en place de ces services qui, conçus dès l'origine dans une perspective européenne, devront trouver à moyen terme leur propre équilibre économique.

Dans le cas contraire, nous connaîtrions à moyen terme une inévitable décadence de notre appareil audiovisuel, avec toutes ses conséquences sur notre indépendance culturelle.

La France a des atouts que d'autres lui envient. Tout doit être fait pour les mettre en valeur. Je pense que nous sommes sur la bonne voie, et votre budget pour 1985, monsieur le ministre, en est le témoignage. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Pierre Bas.

M. Pierre Bas. Monsieur le ministre, pour juger une politique, il n'existe rien de plus révélateur qu'un budget. Un budget ne ment pas, il ne fait pas de promesses, il ne cache pas la vérité : il révèle au contraire les dures réalités de la gestion et l'intransigeance des arbitrages.

Le projet de budget du ministère de la culture en témoigne : c'est l'austérité, c'est la rigueur, c'est parfois une régression, ou un recul ; ce n'est pas un budget « peau de chagrin », mais un budget qui, après une forte et heureuse progression, marque le pas, rongé qu'il est par les grands travaux.

De 1984 à 1985, les sommes allouées par le budget de l'Etat à la culture n'augmenteront que de 6,4 p. 100, ce qui représentera en réalité, compte tenu du taux d'inflation, une stagnation réelle des crédits dégagés en faveur des affaires culturelles.

Sans préjuger de l'emploi qui est fait de ces crédits, je note d'entrée de jeu que la culture n'est plus une priorité absolue du Gouvernement socialiste et que les belles promesses de 1981 sont peut-être définitivement enterrées au grand cimetière triste des espérances déçues.

Le nombre des électeurs socialistes baisse, les crédits de la culture stagnent ou régressent : je crois que les époques optimistes sont révolues.

Mais la régression ne concerne pas tous les chapitres. C'est là le premier vice, à peine caché, du projet qui nous est soumis.

Je vois gonfler d'année en année ces espèces d'« enzymes budgétaires » que la presse a pris l'habitude d'appeler « les chantiers du Président », ou « les grands chantiers du septennat ». Ils ne font qu'accroître leur part au détriment d'autres actions essentielles que l'on va négliger, comme nous le verrons dans un instant.

Car, pour respecter les engagements pris par la plus haute autorité de l'Etat, on ne lésine pas.

Si l'on sacrifie — ce qui ne porte pas à conséquence, et ce qui évite même de tomber dans le ridicule — la salle de rock de Bagnole, les autres grands projets pèsent de plus en plus lourd dans un budget qui, proportionnellement, se réduit.

Le musée d'Orsay, le Grand Louvre, l'opéra de la Bastille, le parc et la cité musicale de La Villette creusent ainsi des gouffres parisiens dont je suppose le coût et la charge et qui ne sont pas tous totalement justifiés ni expliqués, sinon par le fait du prince, un fait du prince coûteux et contestable.

Contestable, ou tout le moins contestée, la pyramide de M. Pei au cœur de la cour Napoléon et sans doute prématurée. Contestable, un deuxième opéra à la Bastille, alors que le Palais Garnier est en train de s'enfoncer sous les pesanteurs de la bureaucratie et de la dictature syndicale, et que son coût devient prohibitif pour le contribuable.

La volonté d'imiter Georges Pompidou et de marquer comme lui une empreinte sur la capitale par de grandes réalisations culturelles coûte bien cher aux Français !

Mais les grands travaux, on le sait depuis les époques royales ou impériales — les « comptes fantastiques d'Hausmann » —, constituent une « pompe à finances » dont d'autres secteurs font les frais.

C'est le cas pour certaines grandes institutions, comme les musées et les grands théâtres nationaux, l'Opéra, la Comédie-française ; pour les maisons de la culture ; pour l'école des Beaux-arts ou celle des arts décoratifs ; et, surtout, ce qui est très grave, pour la lecture publique, qui enregistre une baisse sévère des moyens. La création des bibliothèques centrales de prêt, notamment, marque le pas.

Ainsi l'hostilité d'une certaine gauche contre ce qu'elle appelle « la culture bourgeoise » l'a conduite à abaisser désormais la culture classique et ses symboles, sans doute désuets, auxquels n'est pas faite la place qui conviendrait : les beaux-arts, les musées, les bibliothèques, le théâtre classique, les enseignements artistiques, la décentralisation culturelle, les archives. Déjà cette année, l'annulation de 511 millions d'équipements, dont 34,8 p. 100 prélevés sur les monuments historiques, a lourdement pénalisé le patrimoine architectural. En deux ans, de 1983 à 1985, les autorisations de programme auront baissé de 57 p. 100 s'agissant du patrimoine muséographique.

Mais ce qui relève de l'amusement, comme l'insertion de la culture dans l'économie ; de l'idéologie, comme les subventions à M. Vitez pour monter *Echarpe rouge*, édifiante épopée sur le parti communiste ; ou du dirigisme, comme l'augmentation massive des crédits du centre national des arts plastiques, n'aura évidemment pas à souffrir de l'austérité budgétaire.

Le centre national des arts plastiques — qui symbolise si bien la politique culturelle entreprise depuis 1981, faite de dirigisme administratif et d'emprise idéologique — c'est la culture étatisée, bureaucratisée. Le centre est une véritable pieuvre, qui subventionne, incite, organise, achète, expose, vend, consacre, administre..., hrof qui régent tout, intervient partout et se mêle de tout. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Rodolphe Pesce. N'importe quoi !

M. Pierre Bas. Avec son F.N.A.C., son F.I.A.C.R.E., ses F.R.A.C. et ses vingt-deux conseillers artistiques régionaux, le centre étouffe la création, comme dans les pires régimes étatiques.

Le ministère de la culture a mieux à faire : que l'Etat assume ses véritables missions ; qu'il soit garant et non gérant.

Garant avant tout du patrimoine et des richesses culturelles héritées de l'histoire ; que le ministère de la culture, pour prendre un seul exemple, assure donc son rôle de garant du mobilier national, comme vient de le lui rappeler la Cour des comptes, qui a dressé un bilan accablant dans ce domaine.

A la fin de l'année 1983, la Cour a relevé 319 disparitions de mobilier, concernant huit ministères, et elle a directement reproché au ministère de la culture de laisser méconnaître délibérément les règles de bonne gestion du patrimoine national, comme cette tapisserie d'Aubusson victime d'une inondation dans les caves du ministère des P. et T.

Je souhaite que le ministère de la culture n'oublie pas ses missions dans le domaine du patrimoine, et je compte les lui rappeler. J'avoue bien volontiers qu'il n'y a pas d'enjeu idéologique dans de telles fonctions. Telle est bien l'explication de l'inertie de services, par ailleurs très actifs, parfois même très agités.

Mais en matière de culture, comme en tout, approche l'heure de vérité. La culture distillée par un Gouvernement dramatiquement minoritaire dans le pays est marquée du sceau souvent du dérisoire et du fugitif.

Approche l'heure où la création artistique échappera au carcan administratif, l'heure où l'Etat cessera de dicter ses choix culturels, ce qui est la pire des choses, l'heure où une véritable décentralisation garantira le respect du pluralisme. L'heure de la libération culturelle. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Giovannelli.

M. Jean Giovannelli. Monsieur le ministre, je n'interviendrai que sur l'esprit qui a guidé vos choix, car il est dans la logique des choix accomplis dès 1981, et je n'apprécie pas l'effort de votre ministère seulement à l'aune de l'année en cours : je le mesure à la durée du mandat parlementaire, à cinq ans.

Cela me permettra de vous dédouaner de certaines critiques trop entendues depuis quelque temps et répétées dans cette enceinte précédemment. Je les juge fort injustes. Elles relèvent même parfois du procès d'intention.

Je veux parler d'abord des allégations selon lesquelles votre ministère se désengagerait à l'égard de la province. Certes, la volonté du ministère en matière culturelle ne suffit pas si elle n'est accompagnée de la volonté concomitante des partenaires régionaux et locaux. De même le ministère n'a pas vocation à aider toutes les actions culturelles conduites dans notre pays — d'ailleurs ses aides n'ont pas à être données indéfiniment une fois certaines activités bien lancées.

Les chiffres des budgets du ministère de la culture des quatre dernières années montrent que la répartition des crédits entre Paris et la province de 60 à 40 p. 100, en 1981, est désormais de 45 à 55 p. 100. A votre arrivée, la part de crédits de votre ministère allouée à la province s'élevait à 1,2 milliard de francs. En 1985, atteignant 4,3 milliards de francs, elle a été multipliée par 3,6. En 1981, 2 millions de francs étaient consacrés aux bibliothèques ; 153 millions le seront en 1985 !

Comment ne serais-je pas satisfait, en qualité de maire d'une commune de cinq mille habitants qui, en ce domaine, n'avait pas touché un centime avant 1981, alors que les dotations versées depuis à la bibliothèque municipale ont permis l'acquisition de deux mille volumes supplémentaires ?

M. Jacques Toubon. Vous en avez de la chance !

M. Jean Giovannelli. Des centaines d'autres communes ont bénéficié de cet effort exceptionnel.

Comment ne pas citer les musées de province, dont les dotations de huit millions de francs en 1981 s'élèvent à 57 millions en 1985, soit sept fois plus, sans compter les dotations spécifiques interministérielles pour les musées de Grenoble, de Saint-Etienne et le musée Matisse de Nice ?

La dotation des monuments historiques n'est-elle pas passée, dans le même temps, de 300 millions à 759 millions de francs, dont une bonne partie pour la province ?

Comment les citoyens de ma commune ne seraient-ils pas satisfaits d'avoir bénéficié des moyens nécessaires à la mise en place de l'éco-musée industriel des Forges d'Hennebont — des dizaines d'autres communes de France sont heureuses d'avoir eu les moyens d'installer leur éco-musée. Quelle était donc la somme allouée en 1981 à la culture scientifique et technique ? C'était dérisoire !

Votre projet de budget pour 1985 réserve à ce domaine 80 millions de francs qui seront reconduits chaque année au 9^e Plan. Il faut y ajouter 300 millions de francs abondés durant la même période par les autres ministères et les entreprises nationales. Il est vrai que ce domaine est proche aussi du monde du travail, par la même des ouvriers. Or il n'est pas de bon ton chez certains de se remémorer ce patrimoine-là, cette culture-là !

Parlons aussi, voulez-vous, des écoles d'art, qui percevaient en 1981 3 milliards de francs : aujourd'hui 30 milliards de francs !

Citons encore les contrats Etat-région. Le montant d'engagements de l'Etat s'élèvera en 1985 à 500 millions de francs, 5 millions pour la seule région Bretagne, soit trois fois plus qu'en 1981.

Que dire de l'effort accompli dans le domaine musical ? Qui me rappellera les sommes allouées en 1981 aux conservatoires nationaux de région et aux écoles nationales de musique en 1981, en comparaison de la dotation de 140 millions de francs inscrite pour 1985.

Citerai-je enfin l'effort considérable accompli en quatre ans en faveur de la formation théâtrale en province, des aides à la rénovation des salles de cinéma, à la production cinématographique régionale, à la promotion de l'audiovisuel et à l'aide aux associations ?

Parlerai-je des conventions culturelles signées avec des centaines de villes, du fonds national d'art contemporain, de la promotion du jazz, mais aussi de l'aide aux « expressions » purement régionales ?

Parlons aussi des « grands projets », sans donner à ces mots, contrairement à ce que certains font, un sens péjoratif.

A cet égard, rappelons que la ville de Paris ne consacre pas à son budget culturel la part qui devrait être celle d'une capitale européenne.

Plusieurs députés socialistes. Très juste !

M. Jean Giovannelli. Paris ne mérite-t-elle pas un Conservatoire national de musique digne de ce nom ou un lieu d'exposition rassemblant les œuvres des grands peintres français de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e et montrant en même temps l'effort industriel du siècle dernier ? Je veux parler bien sûr du musée d'Orsay !

M. Jacques Toubon. Vous voulez qu'on le paye ?

M. Jean Giovannelli. Un deuxième Opéra, est-ce véritablement un luxe pour notre capitale ? Plus que pour Londres ? La ville de Nice ne mérite-t-elle pas son musée Matisse ? Tout comme la petite commune des Eyzies son musée national de la préhistoire ou Arles celui de la photographie ? Ne s'agit-il pas de « grands projets » au sens noble de l'expression ?

Le musée des Beaux-Arts de Nantes, le centre de reliure des ouvrages anciens de Sablé, le centre de stockage, à Redon, des imprimés à rotation lente ne sont-ils pas révélateurs de cet effort, de cette volonté sans précédent, manifestée par vous-même, monsieur le ministre, de développer dans toutes les régions de notre pays les pratiques culturelles ?

Votre objectif, celui aussi du Président de la République, était de tendre en sept ans vers un budget représentant 1 p. 100 du budget de la nation. Vous tenez la bonne route puisque le budget de la culture atteint aujourd'hui 0,86 p. 100 !

Est-ce que tout est parfait ? Certes pas. Pour conclure, j'appellerai votre attention sur trois points.

Je formulerai d'abord deux souhaits : que la notification des crédits destinés aux régions leur parvienne courant mai, ce qui leur faciliterait la tâche pour l'établissement du budget ; que vous insistiez auprès du centre national du livre afin qu'il prenne davantage en compte l'aide aux éditions de province.

Enfin, une catégorie de personnels dépendant de votre ministère n'a pas le sort qu'elle mérite. Il s'agit des personnels de magasinage spécialisé, relevant de la direction des Archives de France, des personnels de la surveillance spécialisée et des personnels des parcs et jardins relevant de la direction du patrimoine qui ne bénéficient pas de la prime de sujétions spéciales allouée aux mêmes catégories de la direction des Archives de France.

Les sujétions et les indices de carrière de tous ces personnels sont les mêmes. Or, 900 personnes de catégories modestes, C et D, sont intéressées par cette mesure dont l'incidence ne dépasserait pas 1,2 million de francs. Ce serait pleine justice de leur donner satisfaction.

Au contraire de mon prédécesseur à cette tribune, j'affirme que votre budget est un bon budget ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à Mme Lecuir.

Mme Marie-France Lecuir. La fantastique augmentation des budgets de la culture depuis trois ans a permis de rendre justice à des artistes qui jonglaient jusque-là avec des subventions de misère.

Les budgets que nous avons votés en 1981, 1982 et 1983 ont favorisé la création et la diffusion de grandes œuvres et les ont fait connaître à des publics plus divers, plus nombreux.

Des quartiers, des villages, des usines, des murs même, ont été plus animés et des jeunes ont pu s'exprimer.

Cependant, permettez-moi de formuler une crainte : pourrions-nous être à la hauteur des espoirs que nous avons suscités ? Saurons-nous entretenir les foyers que nous avons allumés ?

Je prendrai pour exemple le théâtre de marionnettes.

Au mois de novembre 1983, vous déclariez, monsieur le ministre : « Que le ministère de la culture ait apporté, depuis deux ans, une attention particulière à la marionnette française témoigne de l'importance de cette forme d'expression artistique trop longtemps négligée par les pouvoirs publics. »

Vous ajoutiez : « Les marionnettes nous ramènent à l'essence même du théâtre. Si les enfants le savent d'intuition, trop d'adultes ne s'en sont pas encore avisés. »

En effet, l'aide aux marionnettes a connu une progression significative : vingt et une compagnies aidées en 1981 ; trente-quatre en 1982 ; subventions multipliées par six en trois ans. Le centre international de Charleville et le centre national des marionnettes ont vu leurs subventions quintupler depuis 1982.

Au-delà des chiffres, ou au moyen de ces chiffres précisément, on a pu constater que l'activité des compagnies s'était développée, que l'organisation de la profession progressait et que la politique de qualité portait ses fruits.

Des compagnies s'implantent avec l'appui des élus, les spectacles se diversifient, aux festivals anciens comme celui de Charleville-Mézières, ou plus récents comme la biennale de Cergy-Pontoise, s'ajoutent maintenant d'autres rassemblements, dans les régions ou à Paris, avec les semaines de la marionnette en novembre et en décembre.

Les collectivités locales sont de plus en plus attentives à des formes d'art que l'on croyait réservées à l'amusement des enfants.

On comprend plus souvent qu'un bon spectacle de marionnettes est une œuvre d'art pour tous publics. Les grands marionnettistes sont d'ailleurs souvent des plasticiens d'origine et pas seulement des comédiens. C'est-à-dire que la marionnette est plutôt l'art de l'animation de l'objet que le conte pour enfants, la satire du guignol, ou encore l'émission bêtifiante de la télévision.

Plus de quatre millions de personnes voient un spectacle de marionnettes chaque année. Les subventions aux compagnies atteignent 7 millions de francs. Avec la procédure de subvention par commission, les troupes n'ont plus à demander l'aumône et l'attribution des fonds publics se fait dans la transparence et pour la qualité.

Je m'interrogeais sur les espoirs à ne pas décevoir, monsieur le ministre : celui des marionnettistes est d'avoir un lieu permanent de création et de diffusion, un lieu d'échanges internationaux, un centre non seulement de formation et d'aide à la création, mais aussi de recherche en liaison avec l'audio-visuel.

Il faut maintenant que les marionnettistes prennent la vitesse de croisière et organisent la pérennité du développement de ces dernières années, un développement que le Gouvernement et la majorité de gauche leur ont permis.

Il est donc de notre responsabilité de ne pas les décevoir.

Pourriez-vous nous préciser, monsieur le ministre, comment vos services entendent aider les professionnels à prendre ce tournant et à organiser ce lieu permanent dont ils ont besoin, dont nous avons besoin pour notre plaisir, pour notre culture, pour notre tradition comme pour nos enfants, pour le regard de nos enfants ?

J'ajouterai deux questions concernant la jeunesse : la jeunesse au travail et la jeunesse dans ses loisirs.

Une somme de 12,9 millions de francs est inscrite dans votre projet de budget pour l'année internationale de la jeunesse. Nous souhaitons que les dépenses engagées soient consacrées à des équipements durables. Que la jeunesse ne puisse pas nous reprocher par la suite d'organiser des manifestations spectaculaires mais ponctuelles, sans lendemain !

Après les loisirs des jeunes, leur travail : le conseil des ministres du 26 septembre dernier a décidé de financer des travaux d'utilité collective pour les jeunes chômeurs. Dans votre secteur d'influence, monsieur le ministre, quelles associations, quels établissements publics pouvez-vous inciter à organiser de tels travaux ? Quelle aide leur apporterez-vous ? Quelle impulsion donnerez-vous à cette manifestation de solidarité entre générations ?

Les résistances au partage du travail et des revenus, les angoisses devant les changements technologiques, les refus d'un autre modèle de développement et de croissance, sont des phénomènes autant culturels qu'économiques. N'est-il pas normal que le ministre de la culture participe à l'effort pour l'activité des jeunes en cette période de crise profonde ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Toubon.

M. Jacques Toubon. Monsieur le ministre, l'année dernière, j'avais cherché à démontrer que la combinaison, dans la politique culturelle du Gouvernement, d'une part, d'actions nouvelles innombrables, dispersées et mal cernées, d'autre part, des grands projets du Président de la République étaient en train d'hypothéquer l'avenir du budget et, par là même, de la politique culturelle, sauf, naturellement, et c'est ce que je vous reprochais, à spéculer sur une forte augmentation des crédits en 1985 et en 1986.

Vous m'aviez répondu alors que la continuité de la « politique de lumières » engagée depuis 1981 était assurée, et qu'il n'y avait aucune crainte à avoir. En examinant aujourd'hui les crédits prévus pour 1985, je constate que mes craintes étaient justifiées.

Derrière un accroissement de 6,4 p. 100, on constate une réduction de tout ce qui touche les actions et les interventions. Les dépenses en capital augmentent, les dépenses de fonctionnement diminuent, ce qui pourrait nous faire penser que c'est l'effet d'une bonne gestion.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Bien sûr !

M. Jacques Toubon. Cela pourrait effectivement être vrai si nous étions au pouvoir. (Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Comment gérez-vous la culture à Paris ?

M. Jacques Toubon. Mais s'agissant de vous, il ne saurait en être question et nous allons le démontrer.

L'accroissement des dépenses en capital ne doit en effet son origine qu'au coût des grands travaux. Les crédits qui leur sont consacrés augmentent de manière très supérieure à la progression du budget de la culture et à celle du budget de l'Etat.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Vous devriez être content !

M. Jacques Toubon. Nous ne savons pas d'ailleurs très bien, monsieur le ministre, dans quelles conditions. M. Bernard Pons, mon collègue député, vous a posé une question, il y a déjà un certain temps, sur l'évaluation exacte des dépenses des grands projets prévus à Paris. Il n'a toujours pas reçu de réponse. M. Dauge a fait une conférence de presse et nous avons appris qu'un certain nombre de choses allaient probablement être supprimées, que certains crédits étaient réduits ; vous l'avez d'ailleurs confirmé. Mais nous ne savons toujours pas où l'on va, c'est-à-dire combien cela coûtera et quand il faudra payer.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Vous êtes sourd !

M. Jacques Toubon. Non, monsieur Planchou, je ne suis pas sourd et je vous démontrerai tout à l'heure des choses qui prouveront votre surdité et votre aveuglement : mais cela est tout à fait logique compte tenu du dogmatisme qui vous caractérise. (Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.) Les membres du courant majoritaire du parti socialiste feraient bien de considérer ceux du C. E. R. E. S. pour ce qu'ils sont, par rapport à eux en tout cas. (Mêmes mouvements.)

M. Jean Proveux. C'est l'Hôtel-Dieu que se moque de la Charité !

M. Jacques Toubon. Ce serait plutôt votre cas à l'égard de vos collègues du C. E. R. E. S. !

Plusieurs de ces grands projets sont en train de devenir des projets bâclés. Tel est le cas, en particulier, de celui de La Villette pour lequel nous souhaiterions que vous vous expliquiez sur la réduction d'un certain nombre de crédits. Espérez-vous réaliser les projets tels qu'ils étaient prévus, c'est-à-dire retrouver des crédits nouveaux, et quand ? Avez-vous, au contraire, déjà décidé de modifier les programmes par rapport aux projets primitifs, et comment ? Dans quelles conditions ? Dans quelle mesure ?

Le Parlement est d'ailleurs très mal informé sur ces affaires et l'opinion publique elle-même commence à s'interroger.

Il est certes de la vocation des pouvoirs publics, à tous les niveaux, d'encourager l'activité et, tout particulièrement, la diffusion culturelle ; mais, aujourd'hui, beaucoup de gens, dont des parlementaires et pas seulement parmi ceux qui siègent sur les bancs de l'opposition, s'interrogent sur l'argent investi dans ces grands projets alors que l'on n'arrive pas à boucler — et je ne prends qu'un seul exemple — le budget de la jeunesse et des sports, ce qui contraint le Gouvernement à décider la création d'un loto sportif pour financer autrement le sport ; nous l'avons vu dans cet hémicycle, monsieur le ministre, il y a quarante-huit heures à peine.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Vous avez tout de même du culot !

M. Jacques Toubon. Telle est mon opinion sur les dépenses en capital et sur les sommes que vous consacrez aux grands projets.

Quant au budget de fonctionnement, il supportera naturellement les frais de gestion futurs de ces nouveaux équipements. Les dépenses en la matière seront nécessairement plus élevées, plus nombreuses et, pourtant, vos crédits stagnent ou diminuent, ce qui engendre des situations tout à fait intenable. Il suffit de lire le budget quelques instants pour s'en convaincre.

En prenant la liste des grands établissements publics nationaux que votre ministère subventionne, on s'aperçoit ainsi que, mis à part trois d'entre eux qui sont le musée d'Orsay, le Grand Louvre et l'opéra de la Bastille — dont les dotations de fonctionnement progresseront respectivement de 24 p. 100, 31 p. 100 et 7 p. 100 — les crédits alloués à tous les autres seront soit maintenus, soit, au mieux, augmentés de moins de 5 p. 100.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. C'est de la gestion budgétaire !

M. Jacques Toubon. Je pourrais vous citer des exemples précis tels celui de l'école nationale des Beaux-Arts ou celui des Arts décoratifs, dont les crédits de fonctionnement diminueront respectivement de 0,6 p. 100 et de 1,2 p. 100.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Vous n'avez pas mesuré ce que l'on a fait avant. Vous avez la mémoire courte !

M. Jacques Toubon. Ces grands établissements publics pulsent déjà dans leurs fonds de réserve. Ils vont le faire de plus en plus et je souhaiterais que vous nous expliquiez quelle est exactement leur situation financière.

Par ailleurs, vous prévoyez une forte augmentation, supérieure à 16 millions, des crédits d'achat d'œuvres d'art plastique. A ce propos, je veux formuler deux remarques.

D'abord cet accroissement était inévitable et il ne permettra pas de financer sensiblement plus d'achats qu'auparavant dans la mesure où vous achetez de plus en plus d'œuvres étrangères qu'il faut payer en dollars. Comme celui-ci a atteint un niveau très élevé, le pouvoir d'achat de vos crédits est réduit d'autant. Il est donc évident qu'avec un dollar à 9,50 francs au lieu des 4,50 francs où vous l'avez trouvé lorsque vous êtes arrivés au pouvoir en 1981, une grande partie de l'augmentation des crédits d'achat est tout simplement « mangée » par la réévaluation de la monnaie internationale du marché de l'art et par la dévaluation de fait du franc face à cette monnaie.

Ensuite, je voudrais savoir ce que signifie l'opération réalisée dans les crédits alloués au Centre national des arts plastiques et qui consiste, d'une part, à accroître les crédits d'achat de 16 millions de francs — cela figure dans les actions — et, d'autre part, à réduire de 18 millions de francs la subvention de fonctionnement du C.N.A.P. Autant que je sache, en effet, cette subvention est essentiellement consacrée aux achats. Je ne croyais pas que l'administration du C.N.A.P. était aussi importante, ou alors vous m'inquiétez. Qu'en est-il donc exactement ?

Puisque je parle du marché de l'art, je veux également, monsieur le ministre, vous interroger sur un point précis.

Voilà quelques jours, vous avez fait des déclarations sur l'encouragement à la création, et, en particulier, sur l'encouragement au mécénat des entreprises ou des particuliers. Je voudrais donc que vous me disiez où en est le projet — que vous avez annoncé — de porter de 1 à 2 p. 100 la déduction fiscale prévue en la matière. Votre collègue des finances approuve-t-il cette mesure ? Le Gouvernement l'a-t-il décidé ? Et pour quand ?

Par ailleurs, allez-vous inclure les dépenses de soutien des actions artistiques et de création artistique des entreprises dans leurs dépenses de publicité ? Vous avez fait à ce sujet des déclarations de principe ; je souhaiterais savoir à quel moment vous passerez des paroles aux actes.

Je prendrai enfin quelques exemples pour illustrer la situation dans laquelle se trouve votre budget sur certains points sensibles.

En ce qui concerne le patrimoine monumental, je relève que les annulations de crédits intervenues cette année du fait de la régulation budgétaire ont ramené les autorisations de programme, en francs constants, en 1984 à un niveau inférieur à ce qu'elles étaient en 1980. Je ne suis pas le seul à le dire puisque le rapporteur de la commission des finances ici présent l'a noté également. Dans ces conditions, on peut se demander quelle est la valeur du vote du Parlement sur votre budget quand on constate qu'il subit ensuite des amputations si importantes que le niveau des autorisations de programme est ramené quatre ans en arrière en francs constants.

De même, les crédits d'entretien — toujours pour ce qui est du patrimoine monumental — me paraissent connaître une baisse par rapport à l'augmentation véritable de l'indice de la construction. Il s'agit d'une évolution très inquiétante.

J'ajoute que la réduction en cours d'année de crédits destinés à être décentralisés et qui font l'objet d'une sorte d'engagements envers les régions ou les départements entraîne, outre la diminution de la masse des crédits, des suppressions d'opérations. Cela engendre donc des incertitudes pour les entreprises quant à leurs plans de charge et la situation devient critique pour beaucoup d'entreprises engagées dans des chantiers ou qui prévoyait de les lancer. Vous ne devez pas l'oublier dans la conjoncture économique actuelle, surtout dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Je réinsisterai pas non plus sur le problème de la décentralisation, sauf pour souligner, une nouvelle fois, combien les crédits de décentralisation culturelle sont en diminution. A ce propos je voudrais savoir où en est la liquidation des dotations régionales de 1984 ? Vous avez, il y a une quinzaine de jours, répondu seulement à moitié à une question que l'un de mes collègues vous avait posée à ce sujet pour la région de Basse-Normandie, mais c'est un problème qui se pose de façon plus générale.

Un autre domaine préoccupant est celui des enseignements. J'ai dit tout à l'heure ce qu'il en était des subventions de fonctionnement de l'école des Beaux-Arts et de celle des Arts décoratifs. La situation est la même pour l'enseignement de la musique.

Nous constatons, en revanche, que, parallèlement, des crédits très importants sont affectés à d'autres actions, telle l'action internationale. Pourriez-vous nous dire si les crédits de 1984 ont été utilisés en la matière et pour quoi faire ? Ne serait-il pas préférable de vous mettre d'accord avec votre collègue des affaires étrangères afin de coordonner vos actions et de diminuer ces crédits au profit de ceux consacrés, par exemple, à l'enseignement ?

Après ces quelques observations, je ne vous poserai que pour mémoire, car vous êtes le ministre de la culture, une question qui relèverait peut-être davantage de votre collègue ministre de l'urbanisme et du logement : que pensez-vous de ce qu'écrivait hier matin un journaliste dans *Libération* sur la façon dont se déroulent certains concours d'architectes pour les grands projets prévus à Paris ? Je veux parler du concours pour les logements du nord de La Villette, du concours pour la cité musicale de La Villette et du concours pour la salle de rock de Bagnole. Il semble en effet qu'il y ait quelques anomalies et que votre gouvernement et les plus hautes autorités ne se comportent pas tout à fait comme vous l'avez dit et comme certains l'espéraient quand vous êtes arrivé au pouvoir.

Le fait du prince est encore trop répandu. Dans certains concours, il est certes inscrit dans le règlement. Fort bien ! Mais, pour d'autres concours, il est, au contraire, tout à fait contraire au règlement.

Que pensez-vous de ces pratiques, monsieur le ministre ? Il s'agit en effet de projets dont vous avez la maîtrise, même si la direction de l'architecture ne dépend pas de votre ministère. En tout état de cause, vous serez comptable du résultat final. Des explications de votre part permettraient de savoir si les règlements ont été respectés et si les concours ont été loyalement menés.

En définitive, monsieur le ministre, l'examen de ce budget m'aura donné une conviction. A votre entrée en fonctions vous avez clamé en substance, dans cette assemblée et ailleurs, que l'échec économique de l'ancienne majorité s'expliquait par son échec culturel, par son incapacité à comprendre la culture.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Eh oui !

M. Jacques Toubon. Ne craignez-vous pas, monsieur le ministre, qu'avec l'évolution de votre budget de la culture, notamment avec les prévisions pour 1985, l'on puisse, demain, vous retourner la formule ? (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Eh non !

M. la président. La parole est à M. le ministre délégué à la culture.

M. Jack Lang, ministre délégué à la culture. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le cap est maintenant posé, année après année, étape par étape, lentement mais sûrement, nous nous acheminons vers le 1 p. 100 qui était en fait l'un des engagements du candidat François Mitterrand à la Présidence de la République. J'ai bon espoir, car j'ai confiance en nous, confiance en lui, confiance en l'immense majorité des députés même au-delà de la seule majorité, que, bientôt — je ne fixe pas de date — ce 1 p. 100 sera atteint. D'année en année, malgré l'effort de rigueur que nous devons entreprendre, le budget de la culture demeurera l'une des préoccupations prioritaires du Gouvernement.

Il convient de noter que ce budget est trois fois supérieur à ce qu'il était en 1981.

Il faut aussi souligner — car on finit par s'habituer et perdre toute faculté d'étonnement — qu'il représente aujourd'hui 0,86 p. 100 du budget de l'Etat alors qu'il n'était qu'à 0,47 p. 100 quand je suis arrivé à la tête de ce ministère que le Président de la République a bien voulu me confier. D'année en année, je le répète, les étapes sont franchies.

Certes, nous avons dû — cela est normal — apporter notre contribution à l'effort d'économie. Il faudra améliorer la gestion de notre ministère comme celle de chacun des ministères. Nous y arriverons ! Nous devons réduire de 2 p. 100 nos dépenses courantes. Nous le ferons ! Il sera nécessaire de supprimer, ici ou là, quelques emplois administratifs. Nous y parviendrons sans sacrifier aucun des objectifs que nous nous sommes fixés ! Il faudra mieux gérer. Nous gérerons mieux en étant plus conscients du rôle particulier de ce ministère.

Je formulerai quelques brèves remarques, ce qui me permettra de répondre à plusieurs interrogations.

Au moment où ce pays connaît un mouvement de décentralisation sans précédent, dont l'actuel Gouvernement est l'auteur et le responsable, avec l'appui du Parlement, il est essentiel de mieux définir la répartition des rôles et des tâches entre l'Etat et les collectivités locales. Je dis donc de manière très claire, très ferme à chacun d'entre vous que ce ministère doit d'abord être et rester le ministère des arts. Il est avant tout le ministère de la création, le ministère des arts et des artistes. Ainsi, quelle que soit notre volonté, votre volonté, d'assurer, dans tout le pays, à travers tous ses vaisseaux, à travers tous ses rouages, la pénétration de la culture, le ministère de la culture doit toujours être en mesure d'assumer sa mission première : l'art et la création. L'esprit qui a présidé aux choix qui vous sont proposés a été fidèle à cette priorité.

L'Etat doit plus que jamais orienter son intervention vers des actions de portée nationale et internationale, qu'elles soient situées à Paris ou dans d'autres villes de France.

L'Etat doit plus que jamais encourager les expériences, les innovations, les recherches. Naturellement, rien n'interdit — bien au contraire — aux collectivités locales d'aller, elles aussi, de l'avant dans cette direction. Le plus souvent d'ailleurs, c'est main dans la main que le ministère de la culture et les municipalités agissent. Mais je comprends bien aussi qu'un maire, un président de conseil général, un président de conseil régional soit préoccupé en priorité par d'autres perspectives et, notamment, par ce que l'on appelle la diffusion de la culture.

Je répète, car cela devrait éviter beaucoup de malentendus, que l'esprit dans lequel les choix ont été arrêtés pour 1985 marque la volonté de donner à la création la place première. Les choix retenus révèlent ainsi la volonté de favoriser en priorité les projets innovateurs plus encore que les institutions établies.

J'affirme donc, ne redoutant pas un débat sur ce sujet, même avec mes amis, que les crédits de l'Etat doivent être principalement incitatifs et encourager les formes les plus originales de la création. Plutôt qu'être automatiques, forfaitaires et attribués à des institutions établies, ils doivent, chaque fois, amorcer un mouvement nouveau, un mouvement plus fort et plus original.

Voilà, mesdames, messieurs les députés, l'esprit dans lequel les choix qui vous sont proposés ont été arrêtés. C'est à la lumière de ce principe général que s'éclaircissent les différentes actions du ministère depuis 1981, actions qui seront consolidées en 1985.

Les axes ? Vous les connaissez, on les a rappelés.

Première orientation : l'irrigation du pays, c'est-à-dire à la fois un effort sans précédent pour l'éducation artistique, une répartition plus équilibrée des crédits entre Paris et les autres villes de France — j'en dirai deux mots — et l'encouragement de formes nouvelles de pratiques artistiques et culturelles.

En ce qui concerne l'éducation artistique, il a fallu rattraper de grands retards et l'effort devra se poursuivre encore pendant des années et des années.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Absolument !

M. le ministre délégué à la culture. On nous parle aujourd'hui de « diminution », mais, mesdames, messieurs, rappelons-nous d'où nous venons !

M. Etienne Pinte. Ce n'est pas une raison !

M. le ministre délégué à la culture. Si l'on prenait la peine de lire attentivement les textes ou de solliciter des explications au ministère de la culture qui, vous le savez, est ouvert à tous ceux qui réclament des informations précises, on saurait que les quelques millions de francs en moins sont largement compensés par les 40 millions de francs qui seront dégagés au bénéfice d'expériences pédagogiques originales, en particulier avec l'éducation nationale.

Veut-on des exemples ?

Ce sont les écoles de musique : 102 millions de francs en 1981 ; 170 millions de francs en 1985 ; 120 écoles encouragées et soutenues par l'Etat au lieu de 85 en 1981.

C'est l'effort très important en faveur de l'enseignement supérieur de la musique : la construction du nouveau conservatoire de La Villette — 33 millions de francs inscrits au budget de 1985 — la rénovation et l'extension du conservatoire supérieur de musique de Lyon — 33 millions de francs en 1985 — l'introduction de l'enseignement du jazz.

C'est la satisfaction donnée après un siècle — je dis bien un siècle — de revendications à l'école de danse de l'Opéra de Paris pour disposer enfin de locaux convenables destinés à accueillir les élèves, à Nanterre.

C'est aussi l'effort pédagogique de Patrice Chéreau, d'Antoine Vitez et de quelques autres pour le théâtre.

Ce sont les 23 millions prévus en 1985 — il s'agit de mesures nouvelles — pour la rénovation des locaux du Conservatoire national supérieur d'art dramatique.

C'est encore l'ouverture dans quelques mois, à l'automne de l'année prochaine, en liaison d'ailleurs parfaitement concertée, courtoise et féconde avec M. Stasi, le président de la région concernée, de la première école nationale du cirque à Châlons-sur-Marne.

C'est l'effort qui a été entrepris et qui continuera de l'être sous diverses formes pour les écoles d'art plastique.

C'est la création, l'an prochain, de l'école de création industrielle et de design à Paris et le développement de toutes les formes d'atelier.

C'est bientôt une réforme profonde de l'enseignement du cinéma, des arts et des métiers de l'audiovisuel, à la suite du deuxième rapport Bredin : 5 millions de francs ont été inscrits au budget de 1985 pour en jeter les bases.

C'est l'effort entrepris pour la création de centres d'art lyrique. Je pense en particulier au centre de Marseille pour la formation des choristes et à la réforme du chant, très profonde, décidée depuis quelques mois au conservatoire de Paris.

J'allais oublier la photographie : l'école nationale d'Arles est en pleine expansion.

Voilà autant de domaines dans lesquels il convenait de rattraper des retards historiques pour que notre pays, à l'égal de nos voisins allemands, anglais, italiens, puisse offrir aux jeunes professionnels français des conditions normales de travail et de formation ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre délégué à la culture. L'irrigation du pays, c'est aussi une répartition plus harmonieuse des crédits entre Paris et l'ensemble du territoire. A ce propos, je trouve tout de même un peu fort que certains viennent nous donner ici des leçons de décentralisation alors que, lorsque je suis arrivé au ministère de la culture, voilà trois ans et demi, 60 p. 100 des crédits étaient consacrés au seul territoire parisien. Aujourd'hui, nous avons réussi à inverser à peu près l'ordre des facteurs : environ 60 p. 100 des crédits sont destinés à des régions ou à des villes autres que Paris.

On nous reproche des diminutions sur tel ou tel poste. Je vais m'en expliquer.

Les bibliothèques municipales ? Parlons-en, mesdames, messieurs les députés !

A mon arrivée au ministère de la culture, il y avait, dans ce grand pays qui s'appelle la France, pays de grande culture, de grande civilisation, 2 millions de francs en fonctionnement pour l'ensemble des bibliothèques municipales !

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Quel culot a eu M. Toubon !

M. Jacques Toubon. Il y a 51 bibliothèques à Paris pour lesquelles l'Etat ne donne pas un centime !

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. M. le ministre va vous parler de l'effort culturel à Paris !

M. le ministre délégué à la culture. Aujourd'hui sont inscrits au budget du ministère de la culture 153 millions de francs en crédits de fonctionnement, soit 75 fois plus qu'en 1981. Est-ce là une régression ? Est-ce là un recul, alors même que nous sommes engagés à rattraper ce retard dont — excusez-moi de vous le dire, messieurs de l'opposition — vous êtes responsables ?

Je pourrais prendre les chiffres ligne par ligne, poste par poste.

Les musées classés et contrôlés ? A mon arrivée, les crédits de fonctionnement affectés à l'ensemble des musées de province s'élevaient — ce chiffre doit être gravé dans les mémoires — à 8 millions de francs. Aujourd'hui — ce n'est peut-être pas suffisant — ce sont 57 millions de francs, dans le même temps où les crédits d'investissement ont été eux-mêmes augmentés de près de 50 p. 100. Chacun constate sur le terrain, toutes tendances politiques confondues, que les musées de France connaissent un rajeunissement, une transformation, une modernisation sans précédent. Trois cents chantiers ont été ouverts. Récemment, j'inaugurais, avec plusieurs maires de l'opposition, des musées importants que nous avons, d'un commun accord, transformés et rénovés. Je ne veux pas mettre en difficulté M. le président de séance qui ne peut pas prendre part au débat : je dirai simplement qu'il est le maire d'une grande ville de l'Est de la France et que, avec lui, comme avec d'autres, nous avons travaillé, la main dans la main, sans attacher d'importance à la couleur politique, soucieux seulement d'accomplir du bon travail.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Sans sectarisme, sans dogmatisme, n'est-ce pas monsieur Toubon ?

M. Jacques Toubon. Vous vous y connaissez, monsieur Planchou !

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. En matière de libertés, oui !

M. le ministre délégué à la culture. S'agissant des crédits d'acquisition des musées de province, le chiffre mérite d'être inscrit et gravé. Il n'est d'ailleurs pas compliqué à retenir : à chaque budget, étaient inscrits environ 2 millions de francs pour l'ensemble des musées de province. Aujourd'hui, ce sont près de 36 millions de francs, qui ont permis à nos musées de province de connaître un profond rajeunissement ; des collections se sont transformées, enrichies un peu partout à travers le pays.

Comment peut-on parler de régression de crédits alors que, chaque année pendant la durée du Plan, sont inscrits dans les contrats de plan ministère de la culture-région 500 millions de francs ? Est-ce une somme ridicule ?

Et la culture scientifique et technique ? A mon arrivée, il n'y avait pas trois sous ! Cela n'existait pas ! Quelques écomusées vivaient ici ou là misérablement. Aujourd'hui, 80 millions de francs sont inscrits au budget de mon département. Bientôt s'ouvriront le centre de la mer de Boulogne et l'écomusée de la mine à Lewarde. Voyez la prospérité des musées de Mulhouse. Un peu partout, à travers le pays, des écomusées, des centres de culture scientifique et technique fonctionnent et sont ouverts à un public de plus en plus jeune et de plus en plus ardent.

Voilà, mesdames, messieurs, quelques points sur lesquels je souhaitais appeler votre attention.

On m'a interrogé sur la mise en œuvre de la décentralisation pour les bibliothèques et pour les musées. Je m'en suis entretenu avec M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

Je crois, sans dogmatisme, en toute bonne foi, que l'effort de rattrapage historique que nous avons engagé, en particulier pour les bibliothèques centrales de prêt, doit être poursuivi jusqu'à son terme. Je rappelle qu'à mon arrivée au ministère de la culture en 1981, dix-sept départements dans ce très grand pays étaient dépourvus de bibliothèques centrales de prêt, quarante n'étaient pas construites. Il faut en effet de la continuité pour que la couverture du territoire national soit assurée.

Je crois savoir que, si les parlementaires le souhaitent, M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation est prêt à envisager une prorogation d'une année, ou deux, pour assurer la couverture parfaite du territoire en bibliothèques centrales de prêt. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Rodolphe Pesce. Très bien !

M. le ministre délégué à la culture. Quant aux musées, vous le savez, la loi est rédigée en des termes très généraux. Comme les responsables qui s'intéressent de près à ces questions, je ne pense pas que ce serait une bonne chose pour les musées français que de transférer, de noyer les crédits dans un fonds général qui les répartirait ensuite — selon quels critères ? la longueur de la voirie, le nombre d'habitants ? — alors même que, nous le savons, de nombreuses communes doivent entretenir des collections dont l'importance est disproportionnée avec la richesse communale. Si nous voulons que notre pays ait une grande politique des musées, il est indispensable que ces crédits continuent à être gérés dans la direction des musées de France. Je suis convaincu que dans leur immense majorité, sinon à l'unanimité, les maires de France sont favorables à cette proposition. Mais nous en discuterons au cours des prochains mois. Je me suis engagé, auprès de la commission des affaires culturelles, à en débattre pour trouver les meilleures solutions.

S'agissant de la décentralisation, je dois vous dire que je ne connais qu'un seul échec — j'en connais d'autres dans d'autres domaines — c'est à Paris.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Voilà !

M. le ministre délégué à la culture. Très étrangement d'ailleurs, j'observe que le groupe R. P. R. — c'est son droit, je n'ai pas à m'immiscer dans sa vie intérieure — n'a pas délégué ce soir des maires de province. Je suis persuadé que, s'ils avaient été présents, ils n'auraient pas pu ne pas dire : « Ce qui a été fait depuis trois ans dans ma ville est important. »

Le maire de Grenoble aurait pu en témoigner...

M. Charles Millon. Il n'est pas député !

M. Jacques Toubon. Mais il va l'être !

M. le ministre délégué à la culture. ... le maire d'Avignon...

M. Jacques Toubon. Il va l'être aussi !

M. le ministre délégué à la culture. ... le maire d'Arles...

M. Jacques Toubon. Même chose !

M. le ministre délégué à la culture. ... M. Chaban-Delmas auraient pu en témoigner.

Très étrangement, le R. P. R. n'a délégué aujourd'hui que des élus parisiens.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Les cheveu-légers !

M. Jacques Toubon. Vous êtes aussi élu parisien, monsieur le ministre !

M. le ministre délégué à la culture. Je le suis aussi et je n'en ai pas honte, monsieur le député.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Ils sont contre la culture à Paris !

M. le ministre délégué à la culture. Mais je constate qu'à Paris la situation n'est pas simple. Et lorsque le conseil de Paris parle de décentralisation, j'ai envie de dire : « Faites votre devoir à Paris. Imités les autres villes de France, toutes les autres villes de France, y compris celles qui dirigent vos propres amis, les maires de Lyon, de Bordeaux, de Strasbourg. Et multipliez par deux ou trois les crédits que vous affectez à la culture. Cessez de faire de Paris la dernière ville de France eu égard au pourcentage de l'effort culturel de son budget. Elle est dans le wagon de queue ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Pierre Bas. Vous êtes très mal renseigné !

M. Jacques Toubon. Monsieur le ministre, puis-je vous interrompre ?

M. le ministre délégué à la culture. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Toubon, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Jacques Toubon. Monsieur le ministre, je n'ai pas voulu lancer le débat sur Paris...

Plusieurs députés socialistes. Bien sûr !

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Difficile !

M. Jacques Toubon. ... mais puisque M. Planchou, par exemple, dans son rapport ou dans ses interjections, ou vous-même à l'instant, cherchez à opposer en un règlement de comptes politiques interne les élus de Paris, permettez-moi de vous rappeler tout à fait posément que le budget de la ville de Paris augmente cette année globalement de 7 p. 100. Le budget des affaires culturelles augmente de 10,5 p. 100, ce qui démontre qu'il y a priorité pour la culture.

M. Jean Proveux. Quel pourcentage du budget total représente-il ?

M. Jacques Toubon. Monsieur le ministre, avez-vous entendu parler du festival international de la danse financé par la ville de Paris ? Connaissiez-vous le montant de la participation de la ville au festival d'automne, à la biennale de Paris ? Savez-vous où se déroulent le mois de la photographie et le festival de la marionnette dont a parlé très justement Marie-France Lecuir tout à l'heure ? Connaissiez-vous le festival de jazz de Paris, la vidéothèque ? Savez-vous que les 51 bibliothèques municipales de Paris, les 14 musées nationaux qui y sont implantés et les 20 conservatoires municipaux de musique et d'art dramatique qui existent dans chaque arrondissement ne reçoivent pas un centime de subvention de l'Etat, contrairement à ceux des autres villes ? Savez-vous que le Théâtre musical de Paris — peut-être en parlerez-vous à propos des grands projets — joue aujourd'hui utilement le rôle d'un deuxième opéra à Paris ? Où ont été représentés les Verdi de jeunesse, il y a deux ans, les opéras russes, et Wozzeck, l'année dernière ? Au T. M. P., grâce à une subvention de fonctionnement de la ville d'un montant de 40 millions de francs. Mais pas un centime de l'Etat !

Et le Théâtre de la ville, qui est en train de devenir une sorte de T. N. P. depuis que celui-ci a déserté le Théâtre national de Chaillot, vous n'en parlez pas ! Pas plus que des 35 millions de francs de subvention qui lui sont accordés sans un centime de l'Etat. Et si vous parliez du Palais des Sports de Bercy, intégralement construit avec l'argent de la ville et des contribuables parisiens, qui vous a évité la construction de la salle de rock de Bagnolet !

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Il y a le Zénith !

M. le président. Monsieur Toubon, il faut conclure !

M. Jacques Toubon. Monsieur le ministre, vos arguments de mauvaise foi ne résistent pas devant les faits.

M. Rodolphe Pesce. Quelle est la part de la culture dans le budget de la ville de Paris ? Vous n'avez qu'un seul chiffre à citer !

M. le président. Concluez, monsieur Toubon.

M. Jacques Toubon. Si je peux, monsieur le président.

Monsieur le ministre, je comprends votre procès politique, vous avez si peu d'occasions de pouvoir vous défendre ! Mais je regrette d'entendre des arguments de mauvaise foi dans votre bouche parce que vous êtes un élu parisien. Ils sont de mauvaise foi et ils ne résistent pas aux faits que je viens d'énoncer tout simplement. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Jean Giovannelli. C'est faux !

M. le président. Monsieur le ministre, veuillez poursuivre.

M. le ministre délégué à la culture. Je ne voudrais pas que nous nous livrions à une bataille de polochons !

M. Jacques Toubon. C'est vous qui avez commencé !

M. le ministre délégué à la culture. Et vous me permettez, vous ayant accordé le droit d'intervenir, comme cela est normal, d'apporter quelques précisions.

J'affirme que le pourcentage du budget culturel de la ville de Paris par rapport à son budget global est le plus faible de France et que pratiquement toutes les communes de France, quelle que soit leur couleur politique, accomplissent un effort budgétaire pour la culture beaucoup plus important.

A Paris, je dis, sans que cela puisse être contesté, que c'est le monde à l'envers. Dans toutes les villes de province — et ceux qui en sont originaires le savent — le financement des collectivités locales est majoritaire. Il n'en est pas de même à Paris, et je ne parle pas des théâtres nationaux ni de ce qu'on a appelé l'héritage national pour lesquels l'Etat intervient à 100 p. 100. L'orchestre de Paris ? 60 p. 100 des dépenses sont à la charge de l'Etat. L'ensemble intercontemporain de Pierre Boulez ? 95 p. 100 à la charge de l'Etat.

M. Jacques Toubon. Ce n'est pas parisien !

M. le ministre délégué à la culture. Le festival d'automne, que vous citez, monsieur le député ? 70 p. 100 à la charge de l'Etat. La plupart des grandes manifestations parisiennes...

M. Jacques Toubon. Elles ne sont pas parisiennes !

M. le ministre délégué à la culture. ... sont financées par l'Etat à 70 ou 80 p. 100. Quant au théâtre du Châtelet, si vous décidez — mais j'espère que vous ne le ferez pas car je ne lui souhaite pas de malheur — de ne plus y programmer d'un jour à l'autre les formations musicales ou chorégraphiques qui n'existent que grâce aux crédits de l'Etat, qu'advierait-il ? Sans les trois ou quatre millions qu'a versés l'Etat, une œuvre comme les *Indes galantes* de Rameau n'aurait jamais pu être montée dans ce théâtre.

Que dirait-on, par ailleurs, si l'Etat, à Paris, ou si vous, le maire, dans une commune de province, laissait fermé un très beau théâtre, l'un des plus grands ?

M. Jacques Toubon. Nous y sommes !

M. le ministre délégué à la culture. C'est le cas de la *Gaîté lyrique* qui est fermée depuis dix ans.

M. Jacques Toubon. Nous sommes maintenant au conseil du deuxième arrondissement de Paris !

M. le ministre délégué à la culture. Non, non pas du tout ! Avec moi, vous le savez, tous les grands artistes de Paris et de France déplorent que l'une des plus belles scènes de France soit fermée depuis dix ans.

M. Jacques Toubon. Prenez-le !

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. C'est scandaleux, monsieur Toubon ! C'est indigne d'un élu responsable !

M. le ministre délégué à la culture. Mais je l'ai proposé à M. le maire de Paris ! Je vous prends au mot, monsieur Toubon !

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. M. Toubon en parle comme d'une marchandise ! Il s'agit d'art !

M. Jean-Paul Desgranges, rapporteur pour avis. C'est fini, cette querelle de Parisiens ? Il n'y a pas que Paris en France !

M. Jacques Toubon. C'est le seul argument du ministre !

M. Jean-Paul Desgranges, rapporteur pour avis. Vous avez l'oreille sélective, monsieur Toubon !

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Il a la mémoire courte surtout !

M. le ministre délégué à la culture. Monsieur le rapporteur pour avis, ce n'est pas une querelle de Parisiens !

M. Jean-Paul Desgranges, rapporteur pour avis. Mon propos s'adressait à M. Toubon !

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. C'est une querelle nationale !

M. le ministre délégué à la culture. C'est une querelle de portée nationale qui vous intéresse. Si l'Etat n'avait pas à intervenir financièrement pour se substituer à une ville défaillante, il disposerait en effet de crédits plus importants...

M. Jacques Toubon. C'est scandaleux !

M. le ministre délégué à la culture. ... pour les villes de province.

M. Jean Giovannelli. C'est vrai, monsieur Toubon et vous le savez ! A Paris, les crédits culturels ne représentent que 4 p. 100 du budget !

M. Jacques Toubon. Le Grand Louvre, est-ce pour la ville de Paris ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Pour Paris et pour la France !

M. Jacques Toubon. C'est scandaleux de dire cela ! La culture, c'est aussi la bonne foi ! Le savez-vous ?

M. le ministre délégué à la culture. Taisez-vous, monsieur Toubon ! Monsieur le président, je souhaite ne plus être interrompu.

M. Jacques Toubon. Ça, c'est la meilleure !

M. le président. Monsieur Toubon, je vous en prie.

M. Bruno Bourg-Broc. Monsieur le ministre, vous n'êtes pas maître d'école quand-même.

M. Jacques Toubon. C'est bas !

M. le ministre délégué à la culture. Mesdames, messieurs les députés, je disais donc avant cet affrontement auquel je ne m'attendais pas que notre première orientation était l'irrigation culturelle de la France, la décentralisation de l'éducation artistique, le développement de pratiques culturelles nouvelles et très décentralisées. Je pense notamment à la construction à travers le pays de dix « Zénith » au cours des années qui viennent.

La deuxième orientation qui n'est pas hiérarchiquement inférieure à la première, concerne la création. Là encore, lorsque j'entends parler de diminution ou de régression, je demande que l'on se souvienne et que l'on compare.

Hors Opéra, le budget de la musique passe de 236 en 1981 à 610 millions en 1985. N'est-ce rien ?

Pour la création cinématographique, les chiffres sont respectivement de 20 millions de francs et de 302 millions de francs. N'est-ce rien ?

Pour le théâtre, et sans vouloir ouvrir le débat sur l'action de la ville de Paris, que je souhaite en tout cas ne pas fermer définitivement, les crédits s'élevaient à 261 millions de francs en 1981 ils atteindront 650 millions en 1985.

On a posé la question de savoir s'il n'y avait pas, ici ou là, telle ou telle diminution. Il est vrai que certains crédits sont simplement maintenus. Mais nous avons décidé, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, de sélectionner plus rigoureusement les crédits, de concentrer notre effort sur des centres de création de portée nationale et d'encourager, je le redis, davantage les hommes et les projets que les institutions. Dans ce budget pour 1985, la part consacrée à l'institutionnel diminue et celle réservée aux projets originaux augmente. La même observation vaut pour les arts plastiques. Comment, dans ces conditions, M. Toubon a-t-il pu s'étonner que l'Etat renoue avec une grande politique, souhaitée d'ailleurs par tous les artistes français, ...

M. Jacques Toubon. Je n'ai rien dit de tel !

M. le ministre délégué à la culture. ... celle des commandes publiques ? Je suis fier de vous présenter aujourd'hui un budget qui fait passer la dotation fonds de la commande publique — créée en 1982 — de 4 millions en 1982 à 24 millions en 1985. Innovation sans précédent, dont je suis fier, un crédit spécial de 70 millions de commandes publiques pour les artistes est prévu dans le cadre de la politique des monuments historiques.

Parlant de la création littéraire, je citerai l'ouverture à la fin de l'année de la Maison des écrivains et le soutien du C.N.L. à de grandes aventures intellectuelles comme la publication en ce moment d'un corpus de philosophie française sous la direction de Michel Serres.

A propos du patrimoine, je tiens à corriger d'étonnantes et curieuses transformations des chiffres. Je suis prêt à affronter toutes les questions et toutes les controverses.

En 1985, les crédits de restauration des monuments historiques atteindront un chiffre jamais atteint dans le passé : 759 millions de francs.

M. Jacques Toubon. Pourtant, à la page 13 du rapport de M. Planchou...

M. le président. Monsieur Toubon, je vous en prie !

M. le ministre délégué à la culture. Lisez le « bleu » !

M. Jacques Toubon. Lisez le rapport !

M. le ministre délégué à la culture. Comparez avec les 300 millions de francs qui figuraient en 1981 au budget de la culture ! A la fin de cette année et grâce à l'effort engagé, l'inventaire national des monuments historiques et des sites de la France, créé par André Maraux aura enfin sa maison à l'hôtel de Vigny et sera informatisé, mettant ainsi ses richesses à la disposition de l'ensemble du pays.

L'archéologie : il y avait à mon arrivée 158 postes ; il y en a aujourd'hui 312. Même chose pour le fonctionnement. Même augmentation pour les crédits d'équipement.

J'ai évoqué les musées. Je n'y reviens pas : 400 rénovations depuis 1981, 160 rénovations programmées en 1985 en province.

Le patrimoine écrit. Vous avez évoqué l'effort entrepris pour la Bibliothèque nationale. Il devra se poursuivre. Je souligne que cet établissement échappe au gel des emplois, que les crédits d'équipement permettront dans quelques mois l'ouverture de l'annexe de la rue Vivienne et que l'informatisation générale mettra ses richesses à la disposition d'un grand nombre de chercheurs.

Pour les archives nationales, le centre de recherches et de consultation, réclamé depuis quinze ans, sera enfin réalisé dans les prochaines années, ici même à Paris, là où se trouvent les archives. J'aimerais, puisque l'on a sur ce point mis en cause l'Etat, que les archives de la ville de Paris, plus maltraitées que celles de la Lozère, bénéficient d'un traitement qui leur permettrait d'être consultées par le public.

Quant aux archives industrielles, elles auront leur premier centre en France, dans le Nord, qui sera ouvert au cours des prochains mois.

Le patrimoine cinématographique : Bois-d'Arcy est en pleine transformation. Pour la photographie, la rénovation du fort Saint-Cyr sera terminée dans quelques mois. Ces deux dépôts modernes, l'un pour le cinéma, l'autre pour la photographie, seront bientôt reliés par vidéodisque avec la Maison de l'image qui sera ouverte à Paris même.

Voilà, mesdames et messieurs, quelques chiffres, quelques informations. Mais naturellement, au-delà des chiffres, il faudrait évoquer les actions et les actes. Mais je pense que ceux qui sont de bonne foi les connaissent et pourront les faire connaître.

La quatrième orientation, entièrement nouvelle, c'est l'insertion de la culture dans l'économie. Cet effort est non seulement consolidé, mais accru. Voici quelques jours le conseil des ministres approuvait le plan « son », qui permettra la construction de la première usine de disques « compact » en France. Savez-vous que la seule usine de ce type se trouve à Hanovre et que l'ensemble des éditeurs phonographiques y font la queue ? Il était normal, si nous voulions rester un pays vivant et créateur, de disposer de cette technologie avancée. C'est fait.

Nous poursuivons notre plan de relance de la facture instrumentale, notamment par la création d'une grande usine pour la fabrication des synthétiseurs électroniques de basse ou de moyenne gamme.

Nous annoncerons dans quelques mois un plan de modernisation des studios de cinéma.

Nous mettrons au point dans quelques semaines, et je pense avant la fin de l'année, un plan de relance des industries typographiques et graphiques. Nous prévoyons aussi un développement du fonds de soutien à l'industrie des programmes, de l'institut de financement des entreprises culturelles, ainsi qu'un soutien accru à l'édition.

Puisque la question m'a été posée, et je m'en réjouis, je voudrais évoquer les nouveaux rapports entre le secteur public et le secteur privé, qui passe par l'encouragement au mécénat. Mettez vos actes en accord avec vos paroles, dites-vous, monsieur Toubon.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Quel culot !

M. le ministre délégué à la culture. Comme si ceux qui veulent nous donner des leçons avaient, à l'époque — et elle a duré longtemps — ...

M. Jean-Paul Desgranges, rapporteur pour avis. Vingt-cinq ans !

M. le ministre délégué à la culture. ... où ils disposaient de la majorité, pris une quelconque mesure d'incitation fiscale en faveur du mécénat.

M. Pierre Bas. Vous connaissez la loi Debré ?

M. le ministre délégué à la culture. C'est ce gouvernement qui le premier a pris des mesures significatives, et non pas symboliques. L'an dernier, sur notre demande, le droit de déduction pour les particuliers est passé à 5 p. 100. Je regrette que vous ne soyez pas informés, messieurs de l'opposition. Dans le projet de loi de finances pour 1983 la déductibilité pour les entreprises privées passe de 1 à 2 pour 100 et le libellé du texte en favorisera l'application.

M. Charles Millon. Très bien !

M. le ministre délégué à la culture. Dans le même temps une directive des services fiscaux permettra à beaucoup d'entreprises de considérer comme dépenses publicitaires les sommes qui serviront à parrainer des spectacles ou des événements artistiques.

M. Jacques Toubon. C'est très bien !

M. le ministre délégué à la culture. Ce Gouvernement est le premier — et je pense que le Parlement le suivra — à favoriser un grand mouvement en faveur du mécénat.

La cinquième orientation porte sur notre action internationale. Le temps manque pour l'expliquer dans le détail, mais les actions engagées sont nombreuses.

Je dirai simplement que notre souci a été et est toujours d'assurer un mouvement de va-et-vient permanent entre notre effort d'exportation de biens culturels français sur les marchés extérieurs et d'accueil d'artistes de tous les pays du monde. C'est peut-être un paradoxe, mais je crois qu'en réalité c'est la clé du succès pour notre culture que dans le même temps nous soyons offensifs pour que les livres français, les films français, les biens culturels français soient présents de plus en plus nombreux sur les marchés extérieurs, et que nous accueillions à Paris et en France, comme jamais auparavant, des créateurs, des cinéastes, des hommes de théâtre, des musiciens en grand nombre venant de tous les pays du monde.

M. Jacques Toubon. Et des architectes étrangers !

M. le ministre délégué à la culture. Des architectes étrangers, en effet. Je m'en réjouis et j'en suis fier.

M. Jacques Toubon. Et les architectes français ?

M. le ministre délégué à la culture. Nous faisons travailler les architectes français beaucoup plus que vous ne le pensez.

M. Jacques Toubon. Comment paierez-vous les architectes étrangers ?

M. le ministre délégué à la culture. Je répondrai à votre question tout à l'heure.

M. Jacques Toubon. Parfait !

M. le ministre délégué à la culture. Pour illustrer notre effort international, je prendrai l'exemple de deux pays différents : les Etats-Unis et le Brésil.

Les Etats-Unis : jamais, depuis trois ans, les efforts n'ont été aussi importants pour rendre présente la culture française sur le territoire américain.

Chaque année nos films figurent en tête des films étrangers à New-York. Dans quelques jours, j'irai moi-même ouvrir dans cette ville un festival permanent de cinéma français.

Parallèlement, nous avons ouvert, voici deux ans, un bureau du livre français à New-York. Ce dernier fonctionne remarquablement bien. Avec plusieurs maisons d'édition dans plusieurs villes américaines, et notamment à Boston, de nombreuses librairies assurent une croissance constante de l'exportation des livres français.

Et puis, toujours ce mouvement de va-et-vient : nous accueillons à Paris et en France un grand nombre d'artistes américains, cinéastes, créateurs de toutes disciplines.

Le Brésil : pays différent, pays important. Là encore, les rapports ont changé complètement. Nous enregistrons une présence beaucoup plus forte des artistes brésiliens en France, qui répond à une présence beaucoup plus forte des biens culturels français et des artistes français au Brésil.

Le temps me manque pour donner le détail de toutes nos réalisations. Ceux qui, de bonne foi, s'intéressent à ces questions savent qu'elles vont de la création de la maison des cultures du monde à l'ouverture de nouveaux réseaux de diffusion sur les cinq continents en passant par une série de manifestations comme celles qui, sous le titre « Mettre la France à la mode », auront lieu dans le courant de l'hiver dans plusieurs pays dont le Japon et les Etats-Unis. Tout le monde sait aujourd'hui que la France — nous ne sommes pas étrangers à cet état de chose, et les artistes en sont les premiers artisans — est l'un des pays vers lequel les regards convergent. Il n'est que de lire la presse étrangère pour s'en convaincre. Partout, il est

reconnu que, aujourd'hui, en France, des changements importants se produisent. Partout, la politique culturelle que vous décriez tant, messieurs de l'opposition, est citée en exemple et proposée à d'autres gouvernements par les artistes d'autres pays européens.

Mais je ne veux pas abuser de mon temps de parole en multipliant les arguments.

J'aborderai enfin le thème qui paraît être le seul qui passionne certains esprits : je veux parler des « grands projets ».

D'abord, les grands projets, ce ne sont pas seulement ceux qui sont prévus pour Paris. Pour moi comme pour beaucoup d'entre nous, les grands projets ce sont les projets de portée nationale réalisés à travers la France entière. Pour moi, monsieur le maire d'Epinal, le musée de l'image à Epinal est un grand projet. Grands projets le centre d'art contemporain créé à Bordeaux, le futur musée d'art moderne à Saint-Etienne, le centre d'art contemporain que nous bâtirons à Grenoble si, comme je l'espère, nous parvenons prochainement à un accord ; grands projets aussi le musée Matisse à Nice et le musée de la bande dessinée à Angoulême.

Et je pourrais allonger la liste car il n'est pas une région de France où n'existent plusieurs grands projets de portée nationale et internationale.

Certes, il existe à Paris même — c'est la capitale — quelques autres grands projets. Récemment, j'ai eu l'occasion de voyager pour rencontrer quelques-uns de mes collègues étrangers. Et cela m'a fait réfléchir sur nos polémiques internes. Me trouvant à Londres la semaine dernière, accompagné par Lord Sowrie, chargé des arts, pour visiter les équipements de Londres, je ne pouvais pas ne pas constater que, en comparaison, Paris est à bien des égards une ville sous-équipée. En effet, Londres possède trois ou quatre salles de concert et deux opéras de très grande qualité.

Notre capitale, qui est la propriété de tous, et pas seulement des élus parisiens dont je suis, doit aussi être une capitale vivante et rayonnante et disposer des équipements nécessaires.

Je demandais il y a quelques jours à M. Méhaignerie si c'est vraiment un luxe de construire un conservatoire national supérieur de musique au Parc de La Villette ? Je ne sais pas si les députés et les journalistes qui nous font reproche de construire ce conservatoire sont jamais allés rue de Madrid. J'ai inauguré il y a quinze jours, à Caen, un conservatoire qui a été transformé avec le concours de l'Etat, de la direction de la musique, du maire de Caen et de la région Basse-Normandie. Ce conservatoire est un paradis comparé à celui de la rue de Madrid. J'ai souvenir de mon vieux lycée Poincaré à Nancy. C'était le luxe comparé au conservatoire de la rue de Madrid où, lorsqu'un élève — qui reçoit pourtant une formation supérieure — apprend le piano, il gêne le voisin d'à côté qui apprend le violon, lequel gêne le voisin du dessus qui étudie tel autre instrument, et cela faute d'étanchéité acoustique. C'est une honte ! Je ne comprends pas que des gouvernements responsables aient accepté pendant des années de laisser se perpétuer une situation qui fait honte à toute la communauté musicale française.

Je suis fier que le Président de la République, que notre Gouvernement, ait décidé de construire ce qui est appelé cité musicale à La Villette. C'est indispensable ! Ce n'est pas un luxe ! C'est une nécessité pour un pays qui se veut civilisé, pour un pays qui veut offrir à ses jeunes une formation musicale de haut niveau.

Et ces grands projets dont on parle tant, ignore-t-on ce qu'ils vont induire en technologies nouvelles : cartes à mémoire, mise au point du vidéo-disque français, mise au point, par Saint-Gobain, pour cette pyramide tant controversée, d'un verre qui sera à la fois épais et translucide et qui sera le fruit d'une technologie unique en Europe ? Je pense aussi à l'usage de la future grande halle de La Villette que le Président inaugurera dans quelques mois. Cette grande halle accueillera deux grands événements, que nous n'aurions pas pu organiser autrement. On y organisera la Biennale transformée — monsieur Toubon, c'est l'Etat qui assure les deux tiers du financement, et je me réjouis que la ville de Paris ait apporté sa contribution...

M. Jacques Toubon. Ah !

M. le ministre délégué à la culture. ... mais il est vrai que c'est tout de même la Biennale de Paris.

M. Jacques Toubon. Ce n'est pas un événement parisien !

M. le ministre délégué à la culture. La grande halle de La Villette accueillera ensuite le carrefour des technologies et des industries pendant cinq mois à compter de l'automne prochain.

Je suis sûr que ces grands projets, parisiens ou non parisiens, répondent d'abord à une nécessité artistique et culturelle, mais qu'ils donneront aussi un formidable coup de fouet à l'économie, seront sources d'emplois, d'amélioration de la construction,

Et puis, comme je le disais à M. Méhaignerie, cela suffit d'opposer en permanence les quelques crédits réservés à l'art et à la culture à des problèmes graves qui se posent, en effet, au pays : le chômage des jeunes et une pauvreté qui n'est pas née hier. Ce n'est pas le prix des équipements culturels, bien au contraire, qui peut empêcher de prendre à bras le corps ces questions. Il faut savoir, mesdames, messieurs, que, dans le budget général de l'Etat, ces grands équipements représentent 0,3 p. 100 des investissements. Et je veux parler de l'ensemble des opérations, et non pas seulement des équipements qui relèvent du ministère de la culture. Cela comprend le carrefour international de la communication à La Défense, le musée des sciences et des techniques dont M. Giscard d'Estaing avait été l'initiateur. Tout cela représente 0,4 p. 100 du produit intérieur brut !

Alors, je refuse qu'on tente, sous quelque prétexte que ce soit, de culpabiliser les artistes, de leur donner à penser qu'ils coûtent trop cher au pays.

M. Jacques Toubon. Mais qui a dit cela ? On a dit l'inverse !

M. le ministre délégué à la culture. Comme je l'ai dit il y a quelques jours, ce n'est pas en organisant l'appauvrissement culturel du pays qu'on lutte contre la pauvreté.

M. Charles Millon. Pourquoi déformez-vous les propos de M. Méhaignerie ?

M. le ministre délégué à la culture. Puisque j'ai été interpellé sur des questions très précises, et, en particulier, sur d'éventuels dépassements des enveloppes arrêtées, je veux souligner que, pour les projets dont j'ai la charge depuis trois ans et demi, les enveloppes ont été respectées.

Comme je l'ai indiqué à l'Assemblée nationale, il y a un an, les crédits prévus pour le musée Picasso n'ont pas été dépassés d'un centime. L'enveloppe fixée pour le musée d'Orsay, dès lors que nous avons été au Gouvernement — je ne parle pas des erreurs d'appréciation commises antérieurement — a été et sera respectée au centime près. L'enveloppe arrêtée pour l'institut du monde arabe a failli ne pas être respectée. Mais avec mes différents collaborateurs, nous avons réuni architectes, techniciens et entreprises pour que l'enveloppe arrêtée par le président de la République soit respectée.

Sans vouloir à nouveau polémiquer avec M. Toubon ou avec M. Pierre Bas, je les invite à un peu d'humilité.

M. Jacques Toubon. Vous n'êtes pas maître en ce domaine !

M. le ministre délégué à la culture. Je suis aussi conseiller de Paris, monsieur Toubon. Quelles étaient les évaluations pour le Palais des sports de Bercy ? Si je m'en souviens bien, moins de 300 millions de francs ! Quelle a été la facture finale ? Ce n'était pas loin du milliard, sans compter la mauvaise exécution d'un certain nombre de travaux qui a obligé à le fermer provisoirement ! Vraiment, qu'on ne vienne pas donner des leçons à l'Etat qui ne respecterait pas ses enveloppes !

M. Jacques Toubon. On ne donne pas de leçons ! Vous n'avez rien compris !

M. le ministre délégué à la culture. Quand on a été aussi mauvais gestionnaire, on n'adresse pas à l'administration de l'Etat les critiques que vous lui adressez. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.) J'espère mieux gérer les crédits de l'Etat que vous ne gerez ceux de la ville de Paris.

M. Jacques Toubon. Heureusement que vous n'êtes pas gérant de la ville de Paris ! D'ailleurs, il y a 60 p. 100 de Parisiens qui pensent le contraire et les félicitations que vous cherchez à l'étranger comptent moins que les rebuffades des électeurs !

M. Charles Millon. On ne va pas chercher les électeurs à l'étranger !

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Vous êtes touché et blessé, monsieur Toubon !

M. le président. Je vous prie de poursuivre, monsieur le ministre.

M. le ministre délégué à la culture. Lors de l'examen des amendements, assez nombreux d'ailleurs, présentés par plusieurs d'entre vous, j'aurai l'occasion d'apporter des précisions sur chacun de ces projets.

Conscient d'avoir abusé de la patience de l'Assemblée, je vais conclure.

Lorsque je vous avais présenté, voici trois ans, le premier budget de la culture du premier gouvernement de la gauche, je vous avais dit, mesdames, messieurs les députés, que mon plus grand espoir était que ce budget, en forte augmentation, puisse avoir force d'exemple et que l'élan ainsi donné soit poursuivi.

Forcé est de constater que, si j'ose dire, ce budget de la culture a fait des petits. Dans ce mouvement, ce sont d'abord les autres administrations publiques qui ont participé et apporté leur contribution. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, le ministère de l'Industrie considère depuis deux ans — et je m'en réjouis — que les industries de la culture constituent des industries à part entière, et il apporte des contributions financières. Lorsque vous appréciez le montant du budget de la culture, n'ayez garde d'oublier les contributions d'autres administrations. Le ministère de l'Industrie apporte ainsi 20 millions de francs au financement du fonds de soutien à l'industrie des programmes audiovisuels et une subvention de 5 millions de francs au financement de l'école nationale de création industrielle et de design.

Il y a aussi une participation des autres administrations dans l'effort engagé pour la commande publique et la généralisation du 1 p. 100. Elles ont de plus en plus souvent le souci de faire appel à des artistes. J'en veux pour preuve le succès, aujourd'hui reconnu par beaucoup, du concours international pour le meuble de bureau, auquel dix ministères ont apporté leur contribution. Sans dépenser un sou supplémentaire, ils ont accepté de faire le pari de la création et d'acheter les futurs meubles qui seront fabriqués par des industriels français, lesquels se sont associés avec des créateurs choisis à la suite d'un concours international.

Dans quelques jours, nous ouvrirons, avec le soutien de quinze ministères, un concours international de luminaires.

A ce mouvement ont pris part les collectivités locales dont l'effort a été souvent très important. On peut évaluer à 40 p. 100 la progression de l'effort financier consenti en moyenne depuis trois ans par les collectivités locales, les entreprises nationales, les sociétés privées et les organisations internationales.

Je suis fier aussi que notre théâtre de l'Europe, pour la première fois cette année, puisse bénéficier d'une subvention de la Communauté économique européenne, subvention qui sera augmentée encore l'an prochain. Et je compte bien que d'autres activités internationales du ministère de la culture seront financées par des organisations internationales.

Telles sont, mesdames et messieurs les députés — excusez-moi d'avoir été trop long — les quelques réponses que je voulais faire à certaines des questions que vous m'avez posées. Je vous présente ce budget avec la conviction qu'il s'agit d'un bon budget qui consolidera les actions engagées et contribuera aussi, je l'espère, à ouvrir des voies nouvelles.

Et puisque certains ont évoqué le soutien des électeurs, je rappelle que les sondages les plus récents montrent que 56 p. 100 des Français approuvent cette politique...

M. Jacques Toubon. Laquelle ?

M. le ministre délégué à la culture. ... et que 70 p. 100 des jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans la considèrent comme positive, ce dont je me réjouis. (Applaudissements sur les bancs socialistes.)

M. Jacques Toubon. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. Monsieur Toubon, vous avez en main le rapport et non le règlement !

M. Jacques Toubon. Je me fonde sur l'article 90 du règlement relatif aux rapports !

M. le président. Nous en arrivons aux questions. Vous pourriez prendre la parole sur un amendement.

M. Jacques Toubon. Je ne veux pas détourner la procédure des amendements !

M. le président. Ne détournez pas celle des rappels au règlement !

M. le président. Nous en arrivons maintenant aux questions.

Les groupes interviendront à tour de rôle dans l'ordre suivant : groupe Union pour la démocratie française, par périodes de vingt minutes ; groupe communiste, par périodes de quinze minutes ; groupe du rassemblement pour la République, par périodes de vingt minutes ; groupe socialiste, par périodes de trente minutes.

Je rappelle que l'auteur de chaque question dispose de deux minutes.

Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Perrut.

M. Francisque Perrut. Monsieur le ministre, vous avez insisté longuement, dans la présentation de votre budget, sur l'effort consenti pour une répartition de crédits plus équilibrés entre Paris et la province.

Nous devons, certes, reconnaître que votre ministère a apporté aux régions et aux départements une aide incitative pour la création d'activités nouvelles et le développement de celles qui existent, secondant l'effort financier accompli par les collectivités locales. Je le reconnais volontiers, en m'appuyant sur ce qui a été fait dans la région Rhône-Alpes que vous connaissez bien.

Il est cependant permis d'établir quelques comparaisons chiffrées entre telles opérations engagées dans la capitale et les aides financières destinées à la province. Prenons l'exemple concret de l'opéra de la Bastille, dont l'urgence ne semble pas reconnue par tout le monde, et pour lequel 500 millions de francs sont inscrits en autorisations de programme pour 1985. Par rapport à ce chiffre, il est certain que le conservatoire de musique de Lyon représente une toute petite affaire, de même que le musée des arts plastiques de Saint-Etienne. Avec 500 millions de francs, 500 sociétés méritantes ou 500 écoles de musique de valeur réparties à travers le département pourraient percevoir chacune un million de francs pour l'acquisition d'instruments et la formation musicale de milliers de jeunes et d'adultes. Ces réflexions sont bien permises compte tenu des chiffres, et il est permis de rêver.

Mais j'en viens à ma question qui concerne les conditions d'application des conventions signées en 1982 avec l'Etat et qui ont permis d'ouvrir des voies nouvelles dans la région Rhône-Alpes dans le domaine des arts plastiques et de la lecture, tout en renforçant l'action déjà largement engagée dans le domaine de la musique et du patrimoine.

Or la dotation accordée en 1982, sensiblement réduite en 1983, a subi à nouveau en 1984 une diminution importante de 25 p. 100. Et ce qui est plus grave, c'est que le montant n'en a été annoncé que très tardivement, il y a tout juste quelques semaines, alors que le budget prévisionnel avait été établi au début de l'année en se fondant sur la reconduction des crédits alloués l'année précédente. Vous imaginez quelles sont aujourd'hui les difficultés pour manier la hache et amputer certains des engagements pris.

Monsieur le ministre, je vous demande donc ce qu'il en sera pour 1985. Nous souhaitons être informés d'avance de ce qui nous attend. Quelles aides seront réservées aux régions pour la poursuite des actions engagées, en attendant que des crédits soient dégagés définitivement pour la mise en œuvre de la politique de décentralisation à partir de 1986 ?

M. le président. Il faut conclure.

M. Francisque Perrut. J'ai terminé, monsieur le président.

Monsieur le ministre, notre inquiétude s'accroît quand nous envisageons l'avenir. En effet, si chaque année la rigueur du budget de l'Etat fait que les promesses ne sont pas tenues, quelle confiance pourrions-nous avoir dans les engagements des contrats de Plan qui, eux, s'étendent sur cinq ans ? (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la culture. Monsieur le député, vous connaissez mieux que moi l'effort que l'Etat et le ministère de la culture ont engagé pour votre grande région. Vous me l'avez dit, écrit, et vous l'avez répété. Alors, de grâce ! que les controverses politiques ne vous fassent pas perdre la mémoire.

M. Charles Millon. L'effort a diminué !

M. le ministre délégué à la culture. Non, il n'a pas diminué !

M. Charles Millon. Si !

M. le ministre délégué à la culture. Non ! Monsieur Perrut, vous vous exprimez en tant que haut responsable du conseil régional. Mais la région Rhône-Alpes, ce n'est pas seulement le conseil régional ; ce sont les départements, des communes et surtout des artistes et des créateurs.

M. Charles Millon. Le contrat est passé avec la région !

M. le ministre délégué à la culture. Ce n'est pas vous qui m'avez interrogé. Je réponds à M. Perrut, pas à vous !

M. Francisque Perrut. On est d'accord !

M. le ministre délégué à la culture. Vous n'ignorez pas que sur les 500 millions de francs que notre ministère consacre aux contrats de Plan avec les régions, qui n'iront pas seulement à votre conseil régional, mais aussi à d'autres partenaires, la région Rhône-Alpes est l'un des principaux bénéficiaires. C'est la prise en charge, en augmentation, de l'opéra régional ; c'est la prise en charge, à la demande de M. le maire de Lyon, depuis deux ans, d'un orchestre autonome du théâtre de Lyon ; ce sont les projets pour Grenoble pour Saint-Etienne, pour Vienne ; c'est l'effort engagé avec vous, monsieur Perrut, pour l'office régional du livre ; c'est l'action menée d'un commun accord en

faveur du fonds régional d'art contemporain, l'un des plus actifs de France, pour lequel je sais que vous vous passionnez et auquel l'un de vos collègues attache une grande importance.

Bref, la légère diminution intervenue au titre du fonds spécial sera plus que largement compensée par les apports provenant d'autres lignes budgétaires du ministère de la culture.

M. Charles Millon. Ce n'est pas régulier ! On a violé le contrat de Plan !

M. le président. La parole est à M. Bouvard.

M. Loïc Bouvard. Monsieur le ministre, les crédits de votre ministère attribués à l'enseignement musical et à la formation sont réduits de 25 350 000 francs par rapport à 1984, ce qui représente une diminution de 15 p. 100 en francs courants, et davantage en francs constants.

Cette mesure est grave, car elle peut compromettre le fonctionnement et le développement des conservatoires et écoles de musique dans nos villes. Certes, vous aviez auparavant acquiescé sensiblement les dotations, surtout en 1982, mais vous n'aviez, ce faisant, dans le domaine de l'aide à la musique, que poursuivi les efforts de votre prédécesseur. M. Lecat, qui avait déjà porté à 15 p. 100 la part de l'Etat dans le financement des écoles aidées par l'Etat. Aujourd'hui, du fait des 25 millions qui manquent dans ce quatrième budget après 1981, la part de l'Etat ne va pas dépasser 20 p. 100. Ne croyez-vous pas que vous pourriez rétablir cette somme pour alléger les charges des communes ?

Et puis, monsieur le ministre, que comptez-vous faire pour les écoles qui ne sont ni conservatoires, ni écoles nationales ? Il y en a près d'un millier en France qui ne reçoivent aucune aide de l'Etat et vous serez d'accord avec moi pour estimer que, sur ce point-là, la différence avec avant 1981 est gale à zéro. Cela intéresse les pays et les communes qui, comme dans ma région de Bretagne et du Morbihan, luttent pour améliorer le niveau culturel. Or, dans ces cas-là, monsieur le ministre, le poids financier pour les familles est très excessif.

Oui, que comptez-vous faire pour tous ces Français, pour tous ces jeunes Français de la France rurale ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la culture. Monsieur le député, on ne peut pas vouloir à la fois la décentralisation, qui est souhaitée par tous, et l'intervention permanente de l'Etat dans toutes les communes et sur tous les sujets possibles et imaginables. On ne peut pas vouloir l'autonomie et le transfert des crédits de l'Etat et, en même temps, demander que l'Etat continue à apporter sa contribution financière, pour toutes les activités, à l'ensemble des communes de France. Ce n'est pas possible !

Comme je l'ai déjà expliqué ce soir, il faut une claire répartition des rôles entre l'Etat et les collectivités locales. La mission de l'Etat, quels que soient les responsables, doit être centrée sur des actions de portée nationale. En matière d'éducation artistique — je parle uniquement pour le ministère de la culture, sans prendre en compte les efforts que le ministère de l'éducation nationale peut déployer par ailleurs en liaison avec lui et qui, je l'espère, seront amplifiés dans de nombreuses écoles de France — notre mission principale est la formation musicale au plus haut niveau. Vous comprendrez, par conséquent, que nous devons nous concentrer sur les écoles nationales de musique, et les conservatoires nationaux, dont le nombre, comme je l'ai rappelé, est en augmentation puisque 120 écoles sont soutenues aujourd'hui au lieu de 85 en 1981.

Je comprends que vous ayez le souci des petites communes, notamment rurales. Votre préoccupation est légitime. Mais c'est le rôle des départements ou des régions de venir soulager les petites et les moyennes communes. L'Etat, je le répète, ne peut pas à la fois assurer une formation de haut niveau pour de futurs professionnels et apporter une contribution à chacune des écoles de musique du pays.

Quant à ce que l'on nomme « diminution des crédits », je rappelle que les crédits automatiques et forfaitaires connaissent, en effet, une légère diminution, mais qui sera largement compensée par des crédits incitatifs, d'un montant de 40 millions de francs, prévus sur d'autres lignes budgétaires. Par conséquent, au total, l'enseignement de la musique ne sera pas pénalisé. Mieux, il connaîtra, en 1985, une augmentation de ses dotations.

M. Etienne Pinte. C'est faux !

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le ministre, j'ai entendu votre vibrant plaidoyer en faveur des grands équipements parisiens, pour lesquels votre projet de budget consent un effort considérable, que d'aucuns trouvent même excessif.

Vous avez vanté le coup de fouet pour l'économie, le stimulant intellectuel que constituent tous ces grands projets, et vous avez cité un chiffre : ces opérations, avez-vous dit, représentent 0,3 p. 100 du budget de l'Etat. Comme la part de votre budget, tout compris, est de 0,86 p. 100 du budget général, cela veut dire que les grands projets parisiens représentent à eux seuls plus du tiers des crédits qui vous sont accordés. (M. le ministre fait un signe de dénégation.)

Si je me trompe, monsieur le ministre, je vous permets de m'interrompre.

M. le ministre délégué à la culture. Je vous répondrai.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Gantier.

M. Gilbert Gantier. J'ai sous les yeux les documents budgétaires ainsi que les rapports de M. Desgranges et de M. Plancheou.

M. Desgranges écrit, à la page 6 de son rapport, que ces grands projets représentent « 47,5 p. 100 du total des autorisations de programme ouvertes par le projet de budget du ministère de la culture pour 1985 » et « 48,10 p. 100 du total des crédits de paiement des dépenses d'équipement prévus pour 1985 ». Ce sont là des faits, monsieur le ministre, qui ne se discutent pas, et je ne comprends pas votre geste de dénégation.

Vous dépensez, pour ces grands projets, des sommes considérables : 0,3 p. 100 du budget de l'Etat, vous l'avez dit vous-même, alors que votre propre budget, je le répète, en représente 0,86 p. 100. Or, je me suis rendu tout récemment au Grand Palais, un soir de pluie comme nous en connaissons beaucoup en ce moment, et j'ai pu constater qu'il pleuvait à l'intérieur !

M. Jacques Toubon. Comme ce soir !

M. Gilbert Gantier. Ainsi, alors que l'on n'entretient pas les bâtiments existants, on veut en construire de nouveaux qui nécessiteront à leur tour des dépenses d'entretien considérables. Ma question est donc la suivante : pensez-vous qu'il soit raisonnable — et je reviendrai sur ce point lors de l'examen des amendements — de se lancer dans un aussi vaste programme alors que l'on n'entretient pas les bâtiments qui existent ?

M. Jean-Paul Plancheou, rapporteur spécial. Oh !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la culture. Monsieur Gantier, la raison pour laquelle vous commettez — de bonne foi, je veux le croire — une erreur d'interprétation tient sans doute au fait que les projecteurs sont braqués sur les seuls projets artistiques.

Il serait d'ailleurs intéressant qu'un jour vous vous livriez à une comparaison entre le coût de ces projets artistiques et celui d'autres grands projets dans le pays, hier et aujourd'hui. Nous avons eu, nous, l'honnêteté de créer une mission qui, régulièrement, fournit à ceux qui les demandent des renseignements précis sur le montant exact des crédits prévus.

Vous oubliez que ce que l'on appelle grands projets — et qui pour moi, je le répète, dépasse largement les projets parisiens — ne concerne pas seulement le ministère de la culture.

M. Jean-Paul Plancheou, rapporteur spécial. Et voilà ! Il faut savoir compter !

M. le ministre délégué à la culture. Parmi ces projets — vous le savez bien, puisque vous n'êtes pas étranger à certaines décisions prises sous le précédent septennat — figurent en effet le musée des sciences et des techniques et le carrefour de la communication à La Défense.

Cela étant dit, voici les chiffres : les crédits de paiement qui seront imputés sur mon ministère en 1985 s'élèvent à 1,5 milliard, sur un budget total de 8,5 milliards. Cela veut dire que mon budget, hors grands projets, sera de 7 milliards de francs.

M. Jean-Paul Plancheou, rapporteur spécial. Eh oui !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

La parole est à M. Jacques Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Monsieur le ministre, j'étais intervenu au mois d'avril dernier au nom du groupe communiste à l'occasion d'une question d'actualité, puis lors du débat sur les problèmes des droits d'auteurs, pour appeler votre attention sur un phénomène qui porte un grave préjudice au développement culturel national, je veux parler de la forte diminution des effectifs des artistes professionnels.

Nous savons d'où vient cette situation. Elle résulte de la politique menée pendant des années dans le seul intérêt des grands industriels de la communication, de l'appel massif aux produits culturels déjà amortis sur les marchés étrangers et de l'insuffisance des efforts consacrés actuellement à l'augmentation du volume d'emplois liés à la création, notamment au

développement des industries de programme. Mais elle va être considérablement aggravée par les conséquences, qui se font déjà sentir, des négociations au sein de l'U.N.E.D.I.C. concernant l'indemnisation du chômage des personnels techniques et artistiques intermittents.

L'application de l'accord du 25 juin, signé par les organisations syndicales les moins représentatives de la profession, conduit à écarter, sous la pression du C.N.P.F., plus de la moitié des professionnels qualifiés de ce secteur.

Un accord aussi catastrophique ne satisfait naturellement pas les travailleurs du spectacle. C'est ce qu'ils expriment actuellement à l'occasion de leur semaine d'action. Aussi je vous demande, monsieur le ministre, quelles mesures vous comptez prendre pour que les artistes et techniciens du spectacle puissent bénéficier de revenus réguliers et décents. Ne conviendrait-il pas de prendre en compte à ce sujet les conclusions de la mission Sandrey ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la culture. Monsieur le député, vous avez rappelé qu'un accord a été conclu entre les organisations syndicales, en tout cas la majorité d'entre elles, et le C.N.P.F. sur l'indemnisation de l'intermittence. Cet accord est le résultat d'une libre discussion, et vous n'ignorez pas que le ministère de la culture n'a pas pu contribuer à tenter de rapprocher les points de vue pour qu'il soit le plus favorable possible aux artistes et techniciens intermittents du spectacle.

En connaissant certains lacunes, nous avons demandé que soit engagée une discussion. Depuis le mois de juillet, le Gouvernement s'est engagé à apporter des aménagements dans le cadre du nouveau système de solidarité qui relève, au moins pour partie, du financement de l'Etat. Une réunion a eu lieu récemment avec les organisations syndicales, et j'ai bon espoir qu'une solution sera trouvée au cours des prochaines semaines.

Dans le même temps, les nouvelles initiatives sont en préparation, en liaison avec la profession, en particulier en ce qui concerne la sécurité sociale des artistes et le placement des artistes du spectacle.

Je me permets de rappeler aussi, monsieur le député, qu'au mois de juillet dernier vous avez adopté, en première lecture, un projet très important, actuellement en instance devant le Sénat, qui accorde des droits nouveaux aux artistes : autorisation des utilisations secondaires, rémunérations de ces usages secondaires et rémunération pour copie privée.

Voilà une série d'informations nouvelles que je puis vous apporter. J'espère que, dans les prochaines semaines, la situation générale sera améliorée.

M. le président. La parole est à Mme Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Monsieur le ministre, malgré les précisions que vous avez apportées, je veux revenir sur l'opéra de la Bastille, notamment sur l'idée qui a été émise de réduire les moyens mis à la disposition de ce futur équipement.

Une telle idée nous paraît très préoccupante. Ce n'est pas qu'il ne faille pas discuter tel ou tel aspect d'un projet de ce genre. D'ailleurs, nous pensons, en l'occurrence, qu'il ne suffit pas de créer un tel lieu pour régler la question de l'art lyrique en France. Il faut, de toute évidence, prendre à bras-corps le problème des coûts de production, de la cohésion dans les missions des équipements pour le lyrique et la danse à Paris et dans les régions, former des chanteurs français, ouvrir le répertoire à la création contemporaine. Mais, s'il s'agit de créer un nouvel équipement modulable, apte à remplir des missions impossibles dans l'Opéra actuel et permettant un fonctionnement très différent et moins coûteux, il ne peut être question de remettre en cause le projet initial en diminuant ses crédits.

On pourrait étendre cette préoccupation à d'autres projets d'envergure qui paraissent concernés. Il en est ainsi de la grande salle du rock de Bagnole dont la construction est prévue depuis près de douze ans.

Aussi, je vous demande, monsieur le ministre, quelles sont vos intentions concernant la réalisation de ces projets.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la culture. Madame le député, vous voyez comme les choses ne sont pas simples, puisque, à l'inverse de ce que vous venez de faire, certains demandent l'étalement du projet dans le temps, de nouvelles économies, voire l'abandon de la construction de l'opéra de la Bastille, souhaité depuis vingt-cinq ans et dont l'idée a été lancée à ce moment-là par Vilar, Boulez et Béjart, à la demande d'André Malraux. A croire que ce projet a le tort d'avoir été repris à son compte par le Gouvernement actuel !

Il est indispensable, à nos yeux, que Paris puisse disposer d'un véritable opéra avec des conditions modernes de fonctionnement. Nous avons eu le souci, c'est vrai, et M. le Président de la Répu-

blique l'a eu lui-même, de gérer au mieux les crédits et de faire des économies si cela est possible. C'est ainsi qu'au mois de juillet nous nous sommes livrés à une série d'examen attentifs sous le contrôle de spécialistes.

On évoque ici ou là telle ou telle diminution des crédits dans le budget normal de la culture. Or l'enveloppe qui a subi la plus forte réduction, c'est précisément celle de ce qu'on appelle les grands projets. Nous avions à l'origine prévu que l'opéra de la Bastille bénéficierait en 1985 de 380 millions de francs en crédits de paiement. Cette somme a été ramenée à 220 millions par suite d'une modification de la programmation. Les autorisations de programme ont été réduites dans les mêmes conditions.

Pourquoi et comment avons-nous opéré cette modification de la programmation et cette réduction des crédits ? Nous l'avons fait sans toucher à l'esprit du projet, simplement en organisant différemment le calendrier et le « phasage », l'ordre des travaux.

Nous aurions souhaité, dans une première approche, construire d'abord la salle transformable, puis il est apparu plus rationnel, et finalement plus harmonieux du point de vue de la répartition dans le temps sur les différents budgets, d'assurer simultanément la construction des deux salles. C'est la raison principale de l'économie réalisée.

L'autre raison tient au fait que nous avons pris en compte les demandes des habitants et des élus telles qu'elles se sont manifestées lors de l'enquête publique et que l'ilot Biscornet, qui devait être détruit, a finalement été exclu de l'opération. Il en résulte des économies sur les indemnités.

Voilà, madame le député, les motifs non pas d'un changement de programme, mais d'une modification du découpage de l'opération et, par conséquent, d'un meilleur étalement de la charge budgétaire dans le temps. Mais il n'est pas question de porter atteinte à ce projet, si l'Assemblée veut bien donner son accord.

Quant à la salle de rock de Bagnole, je ne vous cache pas que c'est un sujet sur laquelle nous nous interrogeons en ce moment. Nous en avons parlé avec Mme le maire de Bagnole et les différents responsables. Sans ouvrir la polémique avec les représentants de la ville de Paris il est vrai que le Palais des sports de Bercy, initialement prévu pour être consacré principalement aux sports, s'ouvre davantage, pour diverses raisons sur lesquelles je ne reviens pas, à de grands spectacles de variétés ou de musique populaire.

La question se pose, et je l'ai posée aux élus locaux de Bagnole, de savoir si, finalement, nous ne risquons pas d'avoir, à l'inverse, un suréquipement pour le type de spectacles concerné.

C'est pourquoi nous avons demandé au maire de Bagnole de réfléchir ensemble à un réexamen du programme.

Il n'est pas question de ne rien faire à Bagnole, mais nous avons le devoir de tenir compte de l'évolution de la situation. Et de nombreux artistes se sont adressés à nous et ont formulé le souhait que le programme soit révisé.

L'une des idées consisterait à créer définitivement à cet endroit une salle de type Zénith, qui servirait à la musique populaire, dans le même temps où, comme je l'indiquais tout à l'heure, nous avons décidé d'aider à la construction de dix autres « Zénith » en France. Déjà, des pourparlers sont engagés à Montpellier, à Bordeaux, à Nantes, à Rennes et dans quelques autres villes.

Telle est la réponse que je peux honnêtement vous apporter aujourd'hui. Des pourparlers sont engagés avec le maire de Bagnole. Je pense que nous concevrons un équipement à cet endroit. Le problème est de choisir l'équipement qui convient le mieux aux besoins et répond le mieux à la demande des artistes et du public.

M. le président. La parole est à M. Jacques Brunhes, pour poser une seconde question.

M. Jacques Brunhes. Il existe, monsieur le ministre, un fonds de soutien aux industries de programmes pour l'audiovisuel.

L'an dernier, nous avons dit combien, à notre avis, il était temps d'investir dans ce domaine si l'on voulait résister à l'envahissement des sous-produits culturels, en provenance notamment du marché américain et du marché japonais.

Pourriez-vous nous indiquer quelles ont été les entreprises bénéficiaires des crédits en question, et comment cette répartition sera poursuivie ?

Si je vous pose la question, c'est que, selon nos informations, les fonds affectés aux industries de programmes ne vont pas comme il serait souhaitable et comme nous le souhaiterions, à la production des programmes au sein du service public de l'audiovisuel, mais vont davantage au secteur privé.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la culture. Monsieur le député, l'objet du fonds de soutien à l'industrie des programmes n'est pas d'apporter un complément de financement au service public. Je

n'ai pas qualité pour répondre sur le financement du service public. L'objet de ce fonds de soutien est de créer l'amorce d'une véritable industrie nationale des programmes audiovisuels en France.

Cette amorce ne peut être créée que si un véritable tissu de producteurs privés et publics se constitue.

Les huit mois de fonctionnement du fonds montrent que les principaux bénéficiaires ont été le plus souvent de petits producteurs privés, certains très nouveaux, qui ont choisi de proposer des émissions très originales — du moins sur le papier, nous en jugerons lorsqu'elles seront terminées — et faisant appel à des créateurs français nouveaux.

Ce fonds, je le rappelle, est destiné à alimenter en programmes les futurs réseaux câblés, et non le service public actuel — réseau câblé, Canal Plus dans quelques jours, et tous les autres réseaux câblés à mesure qu'ils se développeront.

La productivité de cet investissement est très élevée. Après huit mois de fonctionnement, on constate que, pour un franc investi par le fonds, ce sont 3,50 francs qui, à chaque fois, sont apportés par d'autres investisseurs. Cela signifie qu'au bout de douze mois de fonctionnement, pour 120 millions de francs investis par l'Etat en 1984, ce sont plus de 400 millions de francs d'investissements nouveaux — ce n'est pas rien ! — qui auront été réalisés dans le système audiovisuel, indépendamment du service public, en complément et non pas du tout en substitution de la création par les chaînes de télévision.

Ce sera par conséquent — et c'est déjà — un « plus » à la production audiovisuelle française.

J'espère que l'effort continuera, et surtout que, progressivement, ce fonds sera alimenté par une faible perception sur les abonnements au réseau câblé.

Ainsi que vous le savez, l'originalité du fonds est d'imiter, si j'ose dire, le fonds de soutien au cinéma sous une forme d'auto-épargne au sein même de la production. Cela vise à éviter que les bénéfices ne servent à autre chose qu'à la production audiovisuelle.

D'ici à quelques mois, un nouveau bilan pourra être publié, mais les premiers mois montrent que ce fonds a été un « plus » pour la production audiovisuelle française.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

La parole est à M. Pinte.

M. Etienne Pinte. Monsieur le ministre, je poserai ma question, croyez-le bien, sans passion et avec la sérénité d'un élu local qui a conscience que sa commune consacre plus de 10 p. 100 de son budget à la culture.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. C'est bien !

M. Etienne Pinte. Le 25 janvier 1982, monsieur le ministre, vous nous annonciez que l'Etat participerait dorénavant aux frais de fonctionnement des conservatoires nationaux de région de musique, à concurrence de 25 p. 100 de leur budget.

En 1982, vous aviez, je le reconnais très volontiers — et je vous en avais d'ailleurs remercié — tenu votre promesse.

Fortes de celle-ci, nombre de collectivités locales, de communes et de villes ont établi des programmes d'investissement et de développement très ambitieux, car la part de l'Etat passait de 17 p. 100 à 23 p. 100, comme le reconnaît très justement M. Planchou dans son rapport.

Mais que doit-on constater aujourd'hui ? En 1983 et 1984, l'aide de l'Etat a chuté. Et nous sommes malheureusement — il faut le reconnaître — revenus à ces fameux 17 p. 100 d'avant 1980.

Où sont donc les engagements que vous aviez pris il y a deux ans envers nous ? Nous sommes très préoccupés, comme l'écrit d'ailleurs treize fois dans son rapport M. Planchou, de la baisse des crédits dans un certain nombre de domaines, dont celui de la musique.

Nous sommes très inquiets...

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Je ne suis pas inquiet !

M. Etienne Pinte... de constater que, pour la première fois, vous avez supprimé en 1984 les crédits d'aide à l'acquisition de matériel musical pour nos conservatoires.

Nous sommes également très inquiets, monsieur le ministre, que vous nous ayez écrit, le 17 août dernier, qu'un nouveau réexamen des modalités des interventions de l'Etat en matière de lecture publique, d'enseignement artistique et musical, risquait de s'avérer indispensable en 1985.

Ma question est donc la suivante : pourquoi avoir suscité tant d'efforts, incité à de grands efforts et donner aujourd'hui aux élus locaux le sentiment du désengagement de l'Etat et peut-être, pour reprendre votre formule, du « tarissement de l'irrigation culturelle en matière musicale » ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la culture. Monsieur le député, je vous prie d'adapter l'ampleur des mots à la réalité.

M. Etienne Pinte. La réalité, je la vis !

M. le ministre délégué à la culture. La réalité, je la connais aussi. La réalité, c'est qu'à Versailles, ville qui vous est chère, l'effort de l'Etat à Versailles — le maire m'en a remercié bien des fois — porte sur bien d'autres activités, théâtrales, musicales et patrimoniales, et sur les musées. Nous allons continuer.

L'effort de l'Etat à Versailles a été multiplié par deux.

Si je suis bien renseigné, l'école nationale de musique recevait en 1981 moins de 800 000 francs. En 1983, elle a reçu 2 121 000 francs et en 1984, elle a reçu 2 121 000 francs.

M. Etienne Pinte. Les chiffres dont je dispose ne concordent pas tout à fait avec ceux que vous citez !

M. le ministre délégué à la culture. Eh bien ! nous les confronterons.

Peut-être y a-t-il eu une légère diminution. Quoi qu'il en soit, vous me communiquerez vos chiffres. Je les ferai examiner...

M. Etienne Pinte. C'est vous qui me les avez envoyés !

M. le ministre délégué à la culture. ... et je les confronterai avec mon propre tableau.

Cela dit, nous sommes passés d'une contribution de l'Etat très modeste à une contribution très importante. Et je peux vous dire — sachant que, dans la commune de Versailles, l'effort est important et que la qualité de l'enseignement y est certaine — que l'Etat contribuera, l'année prochaine, à apporter sa contribution. Vous n'avez donc aucune crainte à avoir pour le conservatoire.

M. Jean-Faul Planchou, rapporteur spécial. Vous voyez bien, monsieur Pinte !

M. le président. La parole est à M. Bourg-Broc.

M. Bruno Bourg-Broc. Monsieur le ministre, vous aimez le cirque. C'est du moins ce que rapportent les médias.

Il vous a été présenté, le 31 janvier dernier, un programme d'action en faveur de cet art populaire qui comporte trois volets : la constitution d'un cirque national confié à Alexis Grusse, la fondation du centre national supérieur de formation aux arts du cirque, implanté à Châlons-sur-Marne, et enfin, le renforcement de la politique de promotion et d'aides aux cirques existants.

Je limiterai mon propos au centre national supérieur de formation aux arts du cirque, puisque mon mandat de conseiller municipal de Châlons-sur-Marne m'a permis d'avoir connaissance du projet élaboré par votre ministère.

Au moment où les fondations de ce centre, que certains de vos collaborateurs qualifient du terme pompeux d'« école polytechnique », voient le jour, il n'est pas trop tard pour souligner le caractère irréaliste et coûteux de certains aspects de votre politique culturelle et pour essayer d'obtenir des garanties de nature à remédier partiellement aux conséquences financières qu'elle peut entraîner pour les collectivités locales.

Irréaliste sur ce point précis, car vous saviez très bien dès le départ que ce centre, baptisé dans un premier temps « école nationale », allait faire double emploi avec l'école nationale du cirque, à caractère privé, fondée en 1972 par Annie Fratellini et Pierre Etaix. Il est vrai que les intéressés avaient rencontré en 1971 un de vos prédécesseurs, Jacques Duhamel, alors ministre des affaires culturelles, lequel les avait incités à créer cette école du cirque pour la France.

Je ne veux pas croire que ce patronage vous ait porté ombrage lors de votre prise de décision. Si l'on peut en effet très bien concevoir qu'il existe une nécessité de relancer le cirque dans notre pays, pourquoi n'avoir pas donné à cette structure existante, dont les résultats sont unanimement appréciés à l'intérieur et au-delà de nos frontières, des moyens supplémentaires pour accomplir sa mission ? Cette école a d'ailleurs son complément direct dans le nouveau cirque de Paris.

Mais, pour en revenir au centre de Châlons-sur-Marne, lorsqu'on sait, aux dires des spécialistes, que, pour les élèves entrant dans une telle école, on compte 10 p. 100 de réussite, je vous laisse juger de son impact, puisque les promotions de Châlons-sur-Marne seront de trente élèves par an sur quatre ans. C'est-à-dire qu'en 1989 trois artistes seront susceptibles d'entrer sur un marché du travail, au demeurant extrêmement fermé, même si l'on déborde le seul cadre du cirque, en prenant en considération les secteurs du music-hall et du théâtre.

L'investissement financier aura été de 1 milliard de centimes, tout en sachant qu'existe déjà en l'occurrence un cirque en dur et que ladite somme ne vise que la rénovation et les constructions annexes.

Monsieur le ministre, connaissant la situation très difficile sur le plan financier de la ville de Châlons-sur-Marne et n'ayant pu obtenir localement la communication d'un document attestant que l'Etat prendrait bien en charge la totalité des frais de fonctionnement de ce centre, je vous demande si telle est bien votre intention. Le changement d'appellation que je signalais au début de mon propos peut, en effet, prêter à réflexion. Si l'école avait eu le statut d'établissement public national d'enseignement, cette prise en charge n'aurait fait aucun doute. A partir du moment où le centre sera géré par une association, il est permis d'avoir un doute sur l'engagement de l'Etat, à terme tout au moins.

M. le président. Monsieur Bourg-Broc, veuillez conclure, a'il vous plaît !

M. Bruno Bourg-Broc. Monsieur le ministre, le ministère assurera-t-il le fonctionnement intégral du centre de Châlons-sur-Marne ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la culture. Monsieur le député, quelle étrange situation !

Vous appartenez à un mouvement qui n'a rien fait lorsqu'il était au Gouvernement en faveur du cirque, et vous vous plaignez aujourd'hui que l'on n'en fasse pas assez.

Vous appartenez au conseil municipal d'une ville pour laquelle nous décidons cet investissement de portée nationale, et vous vous plaignez. Cet investissement a été décidé d'un commun accord avec le maire de Châlons-sur-Marne, mais aussi avec un homme qui appartient à l'actuelle opposition, M. Bernard Stasi, qui est président du conseil régional. C'est une sorte de trilogie assez heureuse qui est ainsi constituée entre le ministre de la culture, un maire communiste et un président de conseil régional centriste.

Nous nous mettons d'accord sur ce projet qui est à la charge de l'Etat. Les travaux vont bon train.

Le fonctionnement de cette institution sera assuré par l'Etat. Et il a été convenu avec la ville de Châlons-sur-Marne d'une collaboration pour le logement des élèves. Le reste sera pris en charge par l'Etat.

L'ouverture est fixée à octobre 1985. Le début de la procédure de recrutement commencera dès janvier prochain. Le coût est entièrement assuré par le ministère de la culture.

Telle est la réponse que j'ai à vous apporter.

Mais si les habitants de Châlons-sur-Marne ne veulent plus de cette école nationale il y a encore quelques autres grands cirques en France. Nous pourrions par exemple l'installer à Douai.

(*M. Bourg-Broc manifeste le désir de répondre à M. le ministre.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Sapin.

M. Michel Sapin. Monsieur le ministre, je sais tout l'intérêt et toute l'attention que vous portez aux sites archéologiques, dont la France est très riche.

Ces sites nécessitent de la part de tous les acteurs, publics ou privés, et en particulier de votre ministère, un double effort : un effort de mise à jour des vestiges ; un effort de valorisation des monuments et des objets ainsi découverts, et de publication des connaissances acquises.

C'est sur ce deuxième aspect que je souhaite vous interroger. Vous savez l'importance qu'il convient d'accorder à une présentation scientifique irréprochable, mais directement compréhensible à l'ensemble des personnes intéressées, de plus en plus nombreuses.

De ce point de vue, je voudrais attirer votre attention sur le site d'Argentomagus, où une opération, à mon sens exemplaire, est actuellement en cours.

En effet, un bâtiment sera bientôt construit sur la zone archéologique — bâtiment que je souhaite exemplaire à tous points de vue.

Vous avez déjà consenti une aide importante pour l'élaboration de ce projet en accordant aux collectivités locales, regroupées en syndicat — une subvention couvrant la moitié de la rémunération du conservateur.

Mais, pour prendre définitivement forme, au cours de l'année 1985, il est nécessaire que votre ministère apporte une aide à la construction du bâtiment, parallèlement — je le souligne — à un effort comparable des collectivités territoriales, en particulier de la région Centre.

Monsieur le ministre, quelles sont, sur ce point, vos intentions ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la culture. Monsieur le député, vous avez tout à fait raison d'attirer l'attention du ministère et de l'Assemblée sur l'importance des publications.

Il est, trop souvent, arrivé dans le passé que, en matière d'archéologie, on ouvre des chantiers, on procède à des fouilles, alors que les moyens n'avaient pas été prévus sur le plan scientifique, ou tout simplement sur le plan des crédits de publication, pour assurer la préservation des renseignements recueillis et collectés à travers les fouilles.

C'est pourquoi depuis 1981, indépendamment — je l'ai rappelé — de l'effort d'encadrement des chantiers de fouilles, de l'effort en matière de crédits d'équipement et de fonctionnement que nous avons dégagés, l'archéologie étant devenue l'une de nos grandes priorités, il a été décidé de dégager des crédits pour assurer la publication effective des travaux, des recherches et des découvertes résultant des fouilles.

Vous rappelez à l'instant, s'agissant d'Argentomagus, que non seulement l'Etat a apporté une contribution pour l'acquisition du terrain, mais que nous avons également dégagé des moyens pour la constitution d'un ensemble, en vue de la création d'un parc archéologique lié à un musée de sites.

Je peux vous donner l'assurance que le musée sera construit sur ce site en accord avec l'ensemble des collectivités locales.

L'effort plus général de documentation se manifeste selon divers modes : éditions de dépliants présentant les itinéraires archéologiques régionaux, comme on l'a fait en Bourgogne et en Franche-Comté ; création d'une collection de guides archéologiques de la France, comme on l'a fait pour Vaison-la-Romaine, et pour Saint-Romain, un guide étant en cours d'impression pour Pincevent.

D'ici à la fin de l'année, un dépouillement complet aura permis de recenser l'ensemble des sites. Nous poursuivrons le programme de publication des guides, en mettant en valeur, autant que possible, les sites. En 1985, seront mis au point les guides pour Alésia, pour les îles du Morbihan, pour Grand dans les Vosges et pour d'autres sites, en particulier Glanum.

Hormis l'effort scientifique et l'effort financier, je constate de la part des collectivités locales, des populations et notamment chez les jeunes, un élan, une passion et un enthousiasme qui sont de nature à nous permettre, là encore, de rattraper de grands retards.

M. le président. La parole est à M. Proveux.

M. Jean Proveux. Monsieur le ministre, je voudrais vous interroger plus particulièrement sur l'édition, la production et la promotion phonographiques françaises.

Le sondage réalisé en 1982 par le service des études de votre ministère sur les pratiques culturelles des Français a montré que sept personnes sur dix possèdent un appareil pour l'écoute des disques, soit 10 p. 100 de plus qu'en 1973, et que le nombre des disques possédés par les particuliers a augmenté de 50 p. 100 en huit ans.

Or, paradoxalement, de récentes statistiques montrent que le nombre des marchands de disques n'a cessé de diminuer au cours de ces dernières années : 3 000 points de vente étaient recensés en 1970, 600 seulement en 1983. Les disquaires indépendants ont vu leur part de marché passer de 65 p. 100 en 1978, à 24 p. 100 en 1983, ce qui s'est traduit par la fermeture de 150 points de vente en 1982-1983.

Ces difficultés, comme vous le savez, proviennent pour l'essentiel de la concurrence des grandes surfaces et du quasi monopole pour l'édition et la diffusion du disque de trois grands groupes étrangers.

Bien évidemment, la disparition des disquaires indépendants place en situation délicate les petits éditeurs français qui ne trouvent plus suffisamment de débouchés à leur production.

En quête d'un public, les jeunes créateurs cherchent d'abord un éditeur et un distributeur phonographique. Hier, on débutait sur scène. Aujourd'hui, un artiste qui ne ferait que du disque aurait plus de chance de réussir que s'il se limitait aux tréteaux. Or, peut-on créer sans vendre et donc sans promouvoir ?

La structure commerciale, manifestement, ne suit pas toujours la structure artistique. Et comme le déclarait récemment un artiste français : « Le robinet a tué la source. La distribution étrangle la production, c'est-à-dire la création, qu'elle régule à souhait. »

Je sais que le ministère de la culture est déjà intervenu dans le secteur de l'édition depuis 1981, en aidant deux maisons françaises, *Astrée* et *Chant du Monde*, en consentant un effort particulier au bénéfice de la musique contemporaine par le soutien qui est apporté par ailleurs à la musique française d'aujourd'hui, en favorisant la création d'une usine de disques compacts.

La profession, quant à elle, a préconisé un certain nombre de mesures pour sortir l'édition et la diffusion phonographique française de la marginalité : aide à la production, allègement de la T.V.A. dont le taux est dénoncé depuis longtemps, marges minimales bloquées sur certains produits, en s'inspirant des mesures prises en faveur du livre.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, de nous faire connaître les moyens que vous envisagez d'utiliser pour favoriser le développement de cette très importante industrie culturelle et assurer une meilleure diffusion de ses produits.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la culture. Monsieur le député, la situation que connaît le disque n'est pas proprement française, elle est internationale. On assiste depuis de nombreuses années à une baisse régulière de la production, qui touche même sa diversité. La France n'est pas un îlot préservé dans cette évolution générale. Parmi les nombreuses raisons qui expliquent cette diminution progressive, il y a l'apparition d'autres modes de diffusion de la musique enregistrée : les cassettes, mais aussi la multiplication des radios.

Je vous rappelle que le projet de loi que vous avez voté en première lecture et qui, je l'espère, sera adopté définitivement avant la fin de l'année si le Sénat veut bien l'étudier, présente cette particularité de considérer le mode de diffusion télévisé ou radiodiffusé comme un mode normal qui justifie un droit à rémunération pour les producteurs et pour les artistes interprètes. C'est un grand changement qui interviendra dans notre législation.

Il n'en demeure pas moins que des mesures particulières doivent être adoptées pour le disque, qui est l'un des modes de diffusion. Parmi ces mesures, certaines portent sur les techniques. Ce fut l'objet du plan Son adopté par le conseil des ministres, mardi dernier : création d'une usine de disques compacts, formation d'ingénieurs du son, mise au point de certaines méthodes et techniques. J'espère que ce plan portera rapidement ses fruits.

Il est également exact que nous devons essayer d'imaginer des mesures complémentaires en collaboration avec la profession. Vous avez évoqué la fiscalité du disque. Je crois qu'un jour viendra — et j'espère qu'il ne tardera pas — où l'on réexaminera l'ensemble de la fiscalité appliquée aux biens culturels. Il y a en effet des anomalies et des discordances que l'on comprend mal entre les diverses catégories de cassettes, les films, les livres et les disques. Je souhaite que le Parlement soit un jour en mesure d'adopter une législation fiscale harmonieuse.

Pour le reste, il y a les aides et l'apport du système bancaire. L'Institut de financement culturel, présidé par M. Jean Saint-Geours, a consenti des prêts à plusieurs éditeurs phonographiques, avec succès. Votre circonscription a même bénéficié de plusieurs interventions du ministère de la culture.

J'espère que toutes ces mesures porteront leurs fruits. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Alain Billon.

M. Alain Billon. Monsieur le ministre, dans des conditions difficiles, le projet de budget de la culture marque une progression en valeur absolue et en valeur relative par rapport à l'ensemble du budget et traduit le nécessaire rééquilibrage des actions entre Paris et la province.

Ma question concerne les grands équipements culturels qui constituent les éléments d'une ambitieuse et indispensable politique d'investissements culturels, régulièrement mise en cause par l'opposition et, tout récemment encore, hélas ! par le maire de Paris.

Cette politique vise deux objectifs majeurs : mieux ancrer notre pays à son héritage culturel et mieux l'ouvrir aux révolutions technologiques en cours et aux nouveaux modes de communication. Elle ouvre la voie à la renaissance urbaine qui est pour notre société un des enjeux majeurs de cette fin du xx^e siècle.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous préciser, à la lumière de ce projet de budget, les principales incidences économiques actualisées de cette politique, tant en matière d'emploi qu'en matière de stimulation des industries de pointe, notamment celles de la communication ?

Concernant le projet de la Villette, qui est le plus complet et le plus à même d'entraîner un renouveau global de son environnement urbain, pouvez-vous nous confirmer la construction de l'intégralité du programme de logements et d'hébergement prévu sur son site ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la culture. Monsieur le député, si j'ai commandé une étude sur les retombées des crédits du ministère de la culture, ce n'est pas parce qu'elles les justifient puisque l'art est déjà en lui-même une raison suffisante, c'est parce que j'aimerais, comme vous-même, mieux apprécier ce qu'elles représentent dans beaucoup de villes et de régions.

J'ai évoqué tout à l'heure l'incidence des grands projets de Paris sur les nouvelles techniques et j'ai dit de quelle manière ils allaient mobiliser et mobilisent déjà des chercheurs et des ingénieurs pour la mise au point de nouveaux procédés de construction, en particulier pour la pyramide de Pei, sans oublier l'incidence sur le marché de la construction.

Nous avons calculé que ces différents projets devraient créer environ 15 000 emplois, mais une étude plus précise devra confirmer ce chiffre. Pour le projet d'Exposition universelle qui, hélas ! a été abandonné, nous avons également évalué la formidable explosion économique, culturelle et technique qu'aurait représenté ce grand événement, que nous souhaitions tous, mais qui n'a pas pu se réaliser.

Voilà ce que je peux vous dire pour l'heure. Au-delà, il s'agit d'appréciations purement intuitives. J'espère vous fournir très vite des informations précises grâce à l'étude que nous avons demandée.

Quant à La Villette, oui, les logements proposés y seront construits. Un accord a été conclu avec M. le maire de Paris et nous avons l'habitude, nous, de respecter les accords.

Mme Marie-France Lecuir. Très bien !

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Culture », et l'article 70 rattaché à ce budget.

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : 51 329 517 francs ;

« Titre IV : — 92 431 283 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 1 347 800 000 francs ;

« Crédits de paiement : 257 600 000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 2 369 300 000 francs ;

« Crédits de paiement : 830 800 000 francs. »

ETAT D

Autorisations d'engagement accordées par anticipation sur les crédits à ouvrir en 1986.

TITRE III

« Chapitre 35-20. — Patrimoine monumental. — Entretien et réparations : 10 millions de francs. »

Sur le titre III de l'état B, M. Gilbert Gantier a présenté un amendement, n° 64, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 10 millions de francs. »

La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Cet amendement tend à diminuer de 10 millions les crédits inscrits au chapitre 54-04 « Opéra de la Bastille ».

Pour en expliquer les motifs, je voudrais donner une précision financière et revenir un instant sur le très court débat que nous avons eu avec M. le ministre dans la phase des questions, puisque cette procédure ne permet pas de répondre au gouvernement.

M. le ministre m'a dit que les crédits pour les grands travaux parisiens ne représentaient que 1,5 milliard dans un budget de 8,5 milliards. Or, si je me réfère au rapport établi par M. Planchou au nom de la commission des finances, je lis à la page 3 que le budget de la culture s'élève pour 1985 à 8,5 milliards, mais que les dépenses ordinaires n'atteignent que 5,7 milliards et, que pour le surplus, ce sont les dépenses en capital qui progressent globalement de 23 p. 100 en crédits de paiement.

Concernant ces crédits de paiement, si je me réfère à la page 6 de l'avis de M. Desgranges, je constate qu'il y est bien dit que, dans les crédits de paiement, l'ensemble des projets parisiens, c'est-à-dire le parc et la cité musicale de La Villette, le Grand Louvre, l'opéra de la Bastille, le musée d'Orsay, l'institut du monde arabe, se voient attribuer 1 766 millions de francs d'autorisations de programme, soit 47,5 p. 100 du total des autorisations de programme ouvertes par le projet de budget du ministère de la culture pour 1985.

Je tenais, mes chers collègues, à rappeler ces chiffres de façon très précise, car il n'est pas possible de s'engager dans un débat si les chiffres ne sont pas parfaitement explicités. C'est maintenant fait.

Cela dit, monsieur le ministre, votre projet de budget pour 1985 passe de 0,84 p. 100 du budget total de l'Etat en 1984 à 0,86 p. 100, très faible progression, nous l'avons vu, qui correspond en fait à une diminution, si l'on prend en compte les très fortes augmentations des dépenses en capital que je viens de rappeler.

A cet égard, je dirai que ce budget est non seulement un mauvais budget, mais j'oserais presque dire un budget criminel dans la mesure où il ne permettra pas de répondre à des demandes pressantes dans certains secteurs tels que, par exemple, la protection du patrimoine.

D'autre part, ce budget va créer des charges nouvelles du fait des constructions projetées qui sont, d'ailleurs, essentiellement parisiennes — député de Paris, je me dois de le signaler — alors que vous aviez commencé votre programme il y a trois ans en déclarant que vous alliez faire une politique décentralisée.

S'il n'est sans doute pas possible de renoncer à certains projets qui sont trop avancés, il faut néanmoins se montrer raisonnable : il est temps encore d'en arrêter d'autres. Je pense à l'Opéra de la Bastille, projet qui réclame des crédits de fonctionnement, des crédits de paiement et des autorisations de programme.

Nous en sommes présentement au chapitre « fonctionnement ». L'an dernier, dans le budget pour 1984, vous avez déjà obtenu 12 600 000 francs pour l'Opéra de la Bastille. Cette année vous rajoutez 900 000 francs. Nous en sommes donc à 13,5 millions.

Je considère que ces dépenses doivent être supprimées. Il me semblerait justifié de reverser, par exemple, 8 millions à l'enseignement musical, dont les crédits baissent de 25 millions, et 2 millions à l'enseignement des arts plastiques. Il resterait alors 3,5 millions pour assurer la liquidation des services actuellement en cours de fonctionnement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné cet amendement. Personnellement, je m'y opposerais dans la mesure où M. Gantier veut bloquer complètement l'avenir de l'Opéra de la Bastille...

M. Gilbert Gantier. Absolument !

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. ... ce qui n'est pas, je le précise tout de suite pour qu'il n'y ait pas de contradiction ni de malentendu, l'objet de l'amendement de la commission qui sera examiné dans quelques instants.

M. Gantier se livre à des rapprochements entre les 8,5 milliards du budget et les 5,7 milliards en crédits de paiement. Or il n'y a pas, dans la différence, que les équipements culturels. Il y a bien d'autres dépenses en capital. Je crains qu'il n'ait commis une erreur en exposant les motifs de son amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la culture. Je m'oppose naturellement à cet amendement.

J'indique à M. Gantier que dans ce projet de budget, sur les 1 500 millions de francs inscrits pour l'ensemble de ces projets, il y a 50 millions en crédits de paiement pour des projets provinciaux.

Par ailleurs, comment M. Gantier peut-il continuer à affirmer, malgré ma démonstration que le patrimoine est mis en cause alors que l'on a atteint cette année le record historique de près de 800 millions de francs pour la restauration des monuments historiques ?

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 64.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...
Je mets aux voix le titre III.
(Le titre III est adopté.)

M. le président. Sur le titre IV de l'état B, je suis saisi de deux amendements identiques, n° 41 et 30.

L'amendement n° 41 est présenté par M. Planchou, rapporteur spécial ; l'amendement n° 30 est présenté par M. Desgranges, rapporteur pour avis.

Ces amendements sont ainsi rédigés :

« Réduire les crédits de 1 million de francs. »

La parole est à M. le rapporteur spécial, pour soutenir l'amendement n° 41.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Cet amendement n'est inspiré par aucune hostilité envers l'idée de célébrer les dix ans du centre Georges-Pompidou mais, lorsque le rapporteur, dans un budget de rigueur, constate que 1,5 million de francs sont bloqués pour une telle manifestation, dont l'utilité n'est peut-être pas niable, il voudrait avoir des précisions supplémentaires sur la validité de l'inscription de ces crédits. En effet, malgré les évolutions très positives qui sont intervenues dans les trois derniers exercices sur diverses lignes budgétaires, certaines inflexions peuvent poser quelques problèmes. Vous nous répondrez certainement sur ce point lors de l'examen des amendements, monsieur le ministre.

Par ailleurs, je ne comprends pas l'hostilité de M. Gantier envers l'Opéra de la Bastille, alors que le conseil de Paris a approuvé le projet à l'unanimité.

M. Jacques Toubon. Ce n'est pas vrai !

M. Gilbert Gantier. Je ne peux pas laisser dire cela, monsieur le président !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis, pour défendre l'amendement n° 30.

M. Jean-Paul Desgranges, rapporteur pour avis. Même argumentation.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur ces deux amendements ?

M. le ministre délégué à la culture. Je souhaite mesdames, messieurs les députés, que vous n'adoptiez pas ces amendements.

Les crédits prévus pour la célébration du dixième anniversaire du centre Pompidou serviront à assurer une programmation particulière à l'occasion de ce grand événement. Cette programmation comportera en particulier un bilan de l'art contemporain dans la grande galerie du cinquième étage, une exposition sur les influences interculturelles dans l'art du xx^e siècle et des manifestations particulières. Sont également prévus une installation vidéo dans le forum du centre Pompidou, des commandes conjointes à des créateurs, plasticiens et musiciens, en liaison avec l'I.R.C.A.M. et, en liaison avec la B.P.I., la simulation prospective de la bibliothèque de l'avenir du xxi^e siècle, à l'aide de nouvelles techniques, un film sur le centre Pompidou — bilan et perspectives — ainsi qu'une exposition itinérante.

Naturellement, le financement de cette célébration n'est pas assuré par le seul budget du ministère de la culture. A cet égard, rendant pour une fois hommage à la ville de Paris, je reconnais que nous assurons ce financement sur un pied d'égalité.

M. le président. La parole est à M. Toubon.

M. Jacques Toubon. M. Planchou ne sait peut-être pas que le centre Pompidou s'est vu octroyer une enveloppe d'environ un milliard de francs, qui a été respectée.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Ce n'est pas vrai !

M. Jacques Toubon. Cela démontre que nous avons peut-être des leçons à donner au Gouvernement sur ce point, contrairement à ce qu'a dit M. le ministre.

M. Jean Proveux. Ce serait bien le seul exemple !

M. Jacques Toubon. Non, si vous connaissiez votre histoire, vous sauriez que ce n'est pas le seul exemple !

Le centre Georges-Pompidou aura accueilli en dix ans 70 millions de visiteurs. A supposer que chacun d'entre eux ait laissé dix francs à la caisse, cela fait 700 millions de francs. M. Planchou ajoute donc la mesquinerie à son dogmatisme habituel (Rires) et je suis par conséquent tout à fait opposé à l'amendement n° 41...

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Par sectarisme !

M. Jacques Toubon. ... d'autant que M. le ministre vient d'expliquer très clairement à quoi seraient consacrés les crédits en cause et ce que serait le programme de ce dixième anniversaire.

En revanche, monsieur Planchou, je me plaie à souligner la lucidité que vous partagez avec moi. Mon collègue Gantier et moi-même n'arrivons pas à faire comprendre à l'Assemblée que le ministre dit le contraire de ce qui est écrit dans les rapports

à propos des crédits consacrés au patrimoine. Or ces rapports ont été rédigés en collaboration avec des fonctionnaires de l'Assemblée et des fonctionnaires des ministères.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Et l'indépendance du Parlement, qu'en faites-vous ? Ça ne figure pas dans votre paysage politique !

M. Jacques Toubon. Il faudrait que le Gouvernement et la majorité règlent leurs problèmes entre eux !

A la page 12 de son rapport, M. Planchou écrit : « Votre rapporteur a donc été attentif aux incidences de l'arrêté du 30 mars 1984 qui a annulé au titre de la régulation budgétaire 25 p. 100 des autorisations de programme et 22,5 p. 100 des mesures nouvelles en crédits de paiement. »

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Je me suis expliqué sur ce point cet après-midi. Il fallait être là !

M. Jacques Toubon. M. Planchou ajoute, page 13 du rapport : « Les annulations ont eu cependant des incidences assez sérieuses pour les travaux de restauration des monuments historiques, pour lesquels elles ont entraîné une baisse des autorisations de programme à un niveau inférieur, en francs constants, à celui qui était le leur en 1980. »

Si je l'ai dit, c'est parce que M. Planchou l'avait écrit, et vous avez prétendu que ce n'était pas vrai, monsieur le ministre. Reconnaissez que vous avez parlé des crédits de 1985, en très faible augmentation — celle-ci ne compense d'ailleurs pas la hausse de l'indice de la construction — mais que vous n'avez pas parlé des crédits de 1984, sur lesquels vous seriez bien obligé de dire la même chose que le rapporteur...

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Un seul homme a signé le rapport !

M. Jacques Toubon. ...car c'est la vérité mathématique pure et simple.

Comme vous venez de le faire pour les crédits du dixième anniversaire du centre Georges-Pompidou, dites la vérité, monsieur le ministre, sur les crédits consacrés au patrimoine en 1984 !

M. Rodolphe Pesce. Je demande la parole, pour expliquer notre vote.

M. le président. L'heure est tardive et nous ne sommes pas au Sénat ! (Sourires.)

Je mets aux voix par un seul vote les amendements n° 41 et 30. (Ces amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. Sur le titre IV de l'état B, M. Gilbert Gantier a présenté un amendement, n° 65, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 8 millions de francs. »

La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Cet amendement me donne l'occasion d'apporter une précision. Tout à l'heure, le ministre a assuré que la protection du patrimoine n'avait jamais été aussi bien assurée. Or M. Planchou dit dans son rapport, à la page 15 : « L'évolution des crédits alloués aux monuments historiques est affectée par le contraste, que votre rapporteur a souligné précédemment, entre la stagnation des dépenses ordinaires et la progression des dépenses en capital. »

En effet, les crédits d'entretien des monuments historiques inscrits au chapitre 35-20 diminuent de 2,08 p. 100. Cette évolution est assez préoccupante car les budgets de 1983 et de 1984 n'avaient marqué qu'une progression mesurée de ces crédits. »

Je m'abstiens de tout commentaire. Je répondrai cependant à M. Planchou que le vote unanime du Conseil de Paris ne portait pas sur le projet de l'opéra de la Bastille lui-même, mais sur l'octroi du permis de construire, ce qui est tout à fait différent.

Par mon amendement n° 65, je demande une réduction de 8 millions de francs des crédits ouverts au chapitre 43-50. Ceux-ci n'ont jamais cessé d'augmenter. Ils étaient, je le rappelle, de 2 millions de francs en 1981, de 7 millions en 1982, de 21 millions en 1983, et M. Max Gallo, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles pour le budget de 1983, avait écrit dans son rapport, à la page 19 : « Le rapporteur souhaiterait connaître de manière plus détaillée l'utilisation des 14 millions de crédits nouveaux affectés aux activités internationales. »

Nous nous posons la même question. Nous souhaiterions obtenir une réponse pertinente et savoir exactement à quoi sont affectés ces 23 millions de francs du chapitre 43-50, article 10.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. La commission n'a pas été consultée.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la culture. Monsieur le président, je ne veux pas allonger indéfiniment le débat.

J'ai indiqué dans mon intervention les grandes orientations de la politique internationale du ministère de la culture. Les crédits en question ne sont pas si considérables, et voilà qu'on vient se plaindre qu'ils sont trop élevés ! Ils servent à assurer une meilleure présence des biens culturels français à l'étranger et à accueillir des manifestations artistiques en France, comme celles qui seront proposées au cours des prochains mois, tel le festival de l'Inde, qui sera un événement marquant pendant huit mois de la vie nationale, telles les manifestations organisées en collaboration avec le Brésil, le Québec et une série d'autres pays. J'en adresserai la liste à M. Gantier, s'il le souhaite.

Cette discussion finit par devenir puérile à force de se prolonger. M. Planchou est rapporteur, et donc libre de ses propos ; je ne me permettrai pas de les juger.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Merci, monsieur le ministre !

M. le ministre délégué à la culture. Je ne peux pas ne pas constater que l'ensemble des crédits consacrés au patrimoine enregistrent une progression considérable de 1984 à 1985. Au sein de ces crédits, ceux qui sont consacrés aux monuments historiques atteignent 759 millions de francs alors qu'ils étaient à mon arrivée au ministère de la culture de 300 millions de francs. Même chose pour l'archéologie, même chose pour les musées, même chose pour les Archives nationales, même chose pour le patrimoine écrit, même chose pour le patrimoine cinématographique.

J'essaierai, dans une note, d'expliquer plus précisément à M. Gantier en quoi l'effort de ce Gouvernement en faveur du patrimoine national est sans précédent.

M. Jacques Toubon. Envoyez aussi la note à M. Planchou !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 65. (L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre IV de l'état B, M. Gilbert Gantier a présenté un amendement, n° 66, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 15 millions de francs. »

La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Cet amendement tend à rapprocher une suppression de crédits figurant à l'action 05-19-05, « suppression du Fonds d'intervention culturelle », d'un crédit de 15 millions de francs figurant à la page voisine, à l'action 95-16-02 : « création d'un Fonds d'innovation culturelle ». »

Comment justifier cet aller-retour entre deux fonds qui ont apparemment le même objet ?

Je cite à nouveau le rapport de M. Planchou. A la page 28, on peut lire, à propos de la suppression du Fonds d'intervention culturelle : « Le ministère de la culture indique certes que "le F.I.C., instrument destiné à permettre le lancement d'opérations novatrices et expérimentales, s'est trouvé dès 1982 en porte à faux", mais le budget de 1985 substitue au Fonds d'intervention culturelle un Fonds d'innovation culturelle, doté de crédits inférieurs de moitié à ceux dont disposait le fonds supprimé, sans que l'on voie clairement la différence existant entre les missions du nouveau fonds et de l'ancien. »

M. le ministre va sans doute me dire le contraire de ce que M. Planchou a écrit. Je le renvoie cependant, *doctus cum libro*, à mon auteur, et je demande la suppression de ce fonds apparemment inutile.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la culture. Je tiens à apporter un éclaircissement en réponse à la question de M. Gantier.

Nous nous sommes demandé, et je l'ai indiqué en son temps à la commission des affaires culturelles, s'il était opportun ou non de maintenir le Fonds d'intervention culturelle. Il a joué un rôle incontestable en faveur de l'innovation, mais ne perdait-il pas une partie de son sens dès lors que le ministère de la culture devenait un ministère de l'innovation et établissait des relations avec les autres administrations de l'Etat ainsi qu'avec les collectivités territoriales ?

Nous avons jugé souhaitable de diminuer les crédits en question et de les affecter à d'autres missions. Le Fonds d'innovation, dont les fonctions seront mieux définies, conservera néanmoins une fonction d'anticipation, indispensable à toute administration qui veut rester vivante.

Je m'oppose par conséquent à l'adoption de l'amendement de M. Gantier.

M. le président. Je met aux voix l'amendement n° 66.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre IV de l'état B, je suis saisi de trois amendements, n° 42, 29 et 67, pouvant être soumis à une discussion commune.

Les amendements n° 42 et 29 sont identiques.

L'amendement n° 42 est présenté par M. Planchou, rapporteur spécial; l'amendement n° 29 est présenté par M. Desgranges, rapporteur pour avis.

Ces amendements sont ainsi rédigés :

« Réduire les crédits de 5 millions de francs. »

L'amendement n° 67, présenté par M. Gilbert Gantier, est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 2 millions de francs. »

La parole est à M. le rapporteur spécial, pour soutenir l'amendement n° 42.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Cet amendement tend à réduire les crédits destinés à la commande publique. Nous ne sommes pas opposés à ce que celle-ci progresse vivement, mais nous tenons à manifester notre souci d'un bon contrôle parlementaire.

Le budget étant un budget de rigueur financière, le Gouvernement doit nous apporter toutes les précisions souhaitables et expliquer la raison de cette forte croissance des crédits destinés à la commande publique. Nous sommes cependant bien conscients de l'importance de cette ligne budgétaire, tant du point de vue culturel qu'économique, dans la politique générale menée depuis plus de trois ans.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis, pour soutenir l'amendement n° 29.

M. Jean-Paul Desgranges, rapporteur pour avis. Même argumentation.

M. le président. La parole est à M. Gantier, pour défendre l'amendement n° 67.

M. Gilbert Gantier. Cet amendement témoigne du même esprit que les deux précédents.

Sans être un ennemi, loin de là, de la commande publique, je suis étonné du triplement des crédits qui lui sont consacrés dans un budget d'austérité.

Par ailleurs, j'ai cru comprendre que ces crédits étaient essentiellement destinés à favoriser la commande de statues. Celle qui a été érigée dans les jardins des Champs-Élysées à la mémoire du président Pompidou, auquel je porte le plus grand respect, ne me semble guère réussie — sans doute est-ce une question de goût personnel — sur le plan esthétique. Mais il est question d'ériger d'autres statues, à la mémoire de divers personnages, de maréchaux de France, de Léon Blum, par exemple. Je me demande si, dans une période d'austérité comme celle que nous vivons, hélas ! nous devons vraiment consacrer des crédits aussi importants à des opérations qui peuvent être contestées sur le plan purement esthétique. Au demeurant, les emplacements où l'on peut édifier des statues ne sont pas très nombreux et vous vous souvenez sans doute de la difficulté qu'on a eue à placer celle du président Pompidou.

M. le président. La commission des finances a-t-elle examiné l'amendement n° 67 ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Non, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur ces trois amendements ?

M. le ministre délégué à la culture. Y aurait-il tout à coup un vent de révolte généralisée, une alliance étrange ?

M. Gilbert Gantier. Contre nature !

M. le ministre délégué à la culture. Peut-être, en effet, d'une certaine manière...

M. Jacques Toubon. Plutôt une majorité d'idées !

M. le ministre délégué à la culture. ...mais surtout étrange, monsieur Gantier, en ce qu'elle serait dirigée et contre les artistes !

M. Gilbert Gantier. Ah, non ! Je ne laisserai pas dire cela !

M. le ministre délégué à la culture. Tel n'était certainement pas l'esprit dans lequel M. Planchou a présenté son amendement, et j'espère que tel n'est pas non plus le vôtre.

Si une société comme la nôtre veut renouer avec les grandes traditions, la commande publique est une nécessité.

Elle répond aux besoins et aux vœux de nombre d'artistes, en particulier de sculpteurs et de peintres. Nous ne serons pas le premier gouvernement à passer des commandes publiques. Un de mes prédécesseurs prestigieux, le « créateur » de ce ministère, a lui-même montré la voie et commande de monuments importants à Paris et ailleurs a alors été passée.

Le président de la République lui-même a souhaité qu'une politique de commande publique se développe, mais pas seulement à Paris, et pas seulement pour rendre hommage à quelques grands hommes.

En tout cas, ne nous reprochez pas, mesdames, messieurs, d'avoir décidé de rendre hommage au président Pompidou : sinon voyez-y l'une des nombreuses marques de notre sectarisme ! (Sourires.) Ne critiquez pas non plus le choix du sculpteur, nous l'avons choisi en accord avec Mme Pompidou, dont je respecte le désir et la volonté.

Notre effort de commande bénéficiera à l'ensemble des artistes français, connus ou moins connus. En outre, des crédits spéciaux, ouverts au titre des monuments historiques, concerneront la commande artistique dans les monuments historiques.

Vous avez pu voir déjà des œuvres ayant bénéficié de ces crédits : « l'hommage à la Révolution française », du sculpteur Arman. Bientôt, vous verrez, du sculpteur César, un « hommage à Picasso », devant la gare Montparnasse. Je pense aussi à une série de réalisations dans plusieurs grandes villes, à Nîmes ou au Mans. En ce moment même, il y a un hommage à Bachelard dans la région Champagne-Ardenne. A cet élan participent les plus grands ou les meilleurs artistes de notre pays. Nous avons peut-être trouvé là un des moyens de donner à la vie artistique française un élan nouveau.

Je m'oppose donc à l'amendement. Mesdames, messieurs les députés, je crois que ce serait une grande erreur que de l'adopter. Vous êtes tous attachés à la création, à la vie artistique de la France et vous ne pouvez pas demander de réduire des crédits qui devraient être la fierté d'un Parlement comme celle du Gouvernement.

Certes, vous avez un choix à opérer, et il relève de votre souveraineté de parlementaires. Il serait malheureux que votre choix défavorise la commande publique dont je souhaite que vous mainteniez intégralement les crédits. Peut-être y a-t-il matière à discussion sur d'autres lignes budgétaires, mais je vous en conjure, pour les artistes français, ou les artistes vivant en France, de grâce ne diminuez pas ces crédits !

M. Etienne Pinte. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Pesce.

M. Rodolphe Pesce. Le groupe socialiste, après avoir entendu les explications du ministre de la culture, votera contre les amendements.

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les amendements n° 42 et 49.

(Ces amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 67.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV.

(La réduction de crédits est adoptée.)

M. le président. Sur le titre V de l'état C, M. Gilbert Gantier a présenté un amendement, n° 68, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme de 10 millions de francs. »

La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Cet amendement tend à réduire de 10 millions de francs les crédits inscrits à l'article 04-46 au titre des spectacles, « actions de formation à l'audiovisuel », dont le montant s'élève à 20 millions de francs.

Cet article soulève quelques difficultés. D'abord, je ne comprends pas pourquoi ce qui semble être une dépense de fonctionnement figure parmi des dépenses d'équipement. Une justification serait nécessaire. Jusqu'à présent, elle manque dans l'analyse que l'on peut faire du « bleu » du budget.

Je veux bien accepter la défense et l'illustration de toutes les actions culturelles des artistes français. Je souscris moi-même sur le principe.

Mais, mes chers collègues, n'oublions tout de même pas, et je ne citerai que quelques exemples, la diminution des crédits en francs courants, de 25 millions pour l'enseignement de la musique, de 10 millions pour les maisons de culture, de 31 millions pour les conventions de développement culturel, de 30 millions pour les emplois culturels, de 15 millions pour les industries culturelles et technologiques nouvelles, de 1,4 mil-

lion pour la conservation des films anciens et les travaux de recherche pour les archives du film, de 21 millions pour les bibliothèques municipales, et j'en passe.

Nous entendons tenir ici un double langage. Selon le ministre de la culture, voilà un budget absolument extraordinaire, qui progresse partout, qui est merveilleux, procurant des satisfactions à tout le monde.

Vraiment, qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son : c'est le cas de le dire, parce que, tout de même, les diminutions dont je viens de parler sont singulièrement importantes et gênantes s'agissant de postes essentiels pour l'activité culturelle nationale.

Alors nous devons nous entendre : 20 millions de francs pour des actions de formation à l'audiovisuel, de quoi s'agit-il ? Pourquoi ce crédit de fonctionnement parmi les crédits d'équipements ?

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la culture. J'ai déjà parlé du grand effort qu'il convenait d'engager en faveur de la rénovation de notre enseignement du cinéma et des métiers de l'audiovisuel.

La somme que vous mettez en cause, monsieur Gantier, a pour objet d'engager les travaux nécessaires à la création de l'institut national supérieur préconisé par le rapport Bredin. Nous souhaitons que cette réforme soit entreprise au cours de l'année 1985.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 68.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...
Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.
(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.
(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Sur le titre VI de l'état C, M. Gilbert Gantier a présenté l'amendement, n° 69, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme de 5 millions de francs. »

La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Cet amendement s'impute sur le chapitre 66-20, article 20, ligne budgétaire créée à l'initiative du Sénat pour aider les communes démunies à entretenir leur patrimoine monumental de qualité, mais non protégé et ne relevant pas des monuments historiques.

Non seulement cette dotation diminue de 19 millions à 15 millions de francs, mais la dotation, d'une manière que je ne m'explique pas, et sur laquelle M. le ministre va certainement nous apporter des éclaircissements, est scindée en deux rubriques, et l'on voit apparaître la création surprenante d'une subvention aux ménages. Peut-être en effet veut-on retirer aux communes, aux collectivités publiques, pour donner aux ménages ? L'intention est peut-être excellente. Mais quelles seront les garanties de bonne utilisation ? Quels seront les critères d'attribution ?

De toute façon le montant des subventions ainsi allouées aux collectivités locales est en baisse de 9 millions de francs. Monsieur le ministre, selon vous, tous les crédits augmentent, et nous sommes dans le merveilleux. Mais non ! Les subventions pour les collectivités locales sur cette ligne budgétaire sont en baisse de 9 millions — chiffre considérable.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la culture. Puisqu'on parle de nouveau des collectivités locales, je redis avec force que les 759 millions de francs pour les monuments historiques iront dans leur immense majorité à des monuments situés presque tous hors de Paris, et principalement à des actions en participation avec des collectivités locales.

Pour ce qui est de la ligne particulière sur les monuments et le patrimoine rural non protégés, la baisse concernera les autorisations de programme. En revanche, grâce à une lecture plus attentive, vous auriez pu constater que les crédits de paiement augmenteront de 10 à 14 millions de francs. En 1985, ce qui nous importe, c'est une série d'actions de restauration au bénéfice du patrimoine rural non protégé.

De plus, j'ai pris un grand nombre d'arrêtés de classement. Depuis trois ans : près de 1300 arrêtés de classement ont transféré des monuments non protégés dans la catégorie des monuments protégés qui, à ce titre, peuvent prétendre au bénéfice de cette somme ridicule de 759 millions de francs inscrite pour 1985. Une étude a montré que parmi ces monuments non protégés, méritant le soutien de l'Etat, certains appartiennent à des particuliers.

C'est pourquoi un crédit spécial de 5 millions de francs a été affecté à leur préservation.

M. Michel Sapin. Très bien !

M. le ministre délégué à la culture. Toutes ces mesures conjuguées donneront à l'administration centrale des moyens d'action pour préserver notre patrimoine.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement demande le rejet de l'amendement de M. Gantier.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 69.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre VI de l'état C, M. Gilbert Gantier a présenté un amendement, n° 70, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme de 72 millions de francs et les crédits de paiement de 42 millions de francs. »

La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Le sujet est considérable, puisqu'il s'agit des travaux d'aménagement du Grand Louvre, auxquels je ne suis pas le moins du monde hostile.

Néanmoins, cet amendement tend à réduire les crédits affectés à ce projet. D'abord, ils sont considérables : 720 millions de francs en autorisations de programme et 420 millions de francs en crédits de paiement. Dans un budget d'austérité, comme l'est le nôtre, ces sommes sont absolument fantastiques. Il faut les comparer à l'ensemble du budget de la culture.

Si je ne suis pas un ennemi du Grand Louvre, bien au contraire, je serais plutôt opposé, mais c'est une autre histoire, au futur ministère des finances de Berçy, dont je n'apprécie pas, loin de là, l'architecture !

M. Michel Sapin. Vous n'appréciez pas grand chose !

M. Gilbert Gantier. En ce qui concerne le Grand Louvre, il me paraît quelque peu prématuré de voter des crédits aussi élevés.

Au demeurant, j'ai beaucoup d'admiration pour l'architecte choisi, dont je connais les réalisations dans plusieurs pays. Le Président de la République, je le reconnais, a pris une décision courageuse en évitant un concours qui nous aurait menés on ne sait où. Toutefois, la conception de l'ensemble n'a peut-être pas encore été suffisamment réfléchie. Le plan de financement n'est peut-être pas lui-même très précis.

La conception n'a pas convaincu tout le monde. Sans remettre en cause ce qui a été décidé de façon à mon avis trop précise, je soulignerai que la fameuse pyramide objet de tant de controverses, ne sera pas dans l'axe de l'arc de triomphe de l'Etoile, de l'Obélisque et de l'arc de triomphe du Carrousel !

M. Jean-Paul Desgranges, rapporteur pour avis. Et de la statue de la Liberté !

M. Gilbert Gantier. Par conséquent, la pyramide sera décalée...

M. Michel Sapin. Oh ! Est-ce possible ?

M. Gilbert Gantier. Cela vous est égal, monsieur Sapin ?

M. Jacques Toubon. Du moment que ce n'est pas dans l'axe de Châteauroux, M. Sapin s'en moque.

M. Gilbert Gantier. A toutes les époques, les Béotiens se sont un peu moqués des préoccupations des artistes.

M. Jacques Toubon. M. Sapin ne sait faire que des amendements sur l'amnistie ! Il ne veut passer à la postérité que pour cela, M. Sapin !

M. Gilbert Gantier. Je note, pour l'histoire, que M. Sapin ne s'intéresse pas beaucoup à la perspective du Louvre.

M. Michel Sapin. Si ! Simplement, la symétrie n'est pas la seule règle de l'art !

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Ils ne comprennent pas cela !

M. Gilbert Gantier. Je voudrais que l'on ne conçoive pas à la hâte un ensemble aussi important que le Grand Louvre, d'une ampleur considérable.

L'ensemble du musée sera desservi à partir de la pyramide. Or on aurait pu concevoir, au contraire, dans un ensemble aussi vaste que celui-ci l'aménagement de plusieurs musées différents. Je ne suis pas certain que l'on ne se soit pas un peu précipité.

Pour toutes ces raisons, sans vouloir affecter la plus grande partie des crédits, j'en demande quand même une réduction substantielle.

M. Michel Sapin. La voie caporaliste ! Tous dans l'axe !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Elle n'a pas examiné cet amendement !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture. Je ne vais pas revenir sur le fond.

Monsieur Gantier, je suis prêt à vous montrer sur plans quelles sont les perspectives : il n'existe pas « un » axe, mais deux, qui s'entrecroisent en un point très précis. Evoquer « un » axe est un abus de langage de nombre de journalistes qui n'ont pas observé attentivement la composition urbaine depuis la cour Carrée jusqu'à l'Arc de Triomphe.

Historiquement, avant l'incendie des Tuileries, toute la partie formant la cour Napoléon n'était pas en communication visuelle avec l'Arc de Triomphe. Il s'agissait d'un ensemble fermé et clos. Antérieurement, la cour Napoléon, de même que la cour Carrée, abritait des constructions. L'un des mérites des fouilles actuelles de la cour Napoléon a été de montrer aux visiteurs qu'il avait existé à un entrecroisement de rues, de boutiques, d'échoppes, d'habitations et d'hôtels particuliers. La fameuse « perspective séculaire » n'existe qu'en raison de l'incendie des Tuileries et de leur destruction.

M. Gilbert Gantier. Elle existe.

M. le ministre délégué à la culture. Il y a non pas un axe mais deux, je le répète. Si vous voulez, je vous le montrerai sur plan. Les crédits prévus pour 1985 pour le Grand Louvre — autant d'allègements sur les crédits normaux du patrimoine en faveur des régions et des provinces — serviront à la restauration en cours, à l'achèvement des travaux d'aménagement de la cour Carrée et de la crypte de Philippe Auguste et à l'engagement des travaux de la cour Napoléon.

Puisque vous vous préoccupez que les crédits des monuments historiques profitent, pour l'essentiel, à des villes de province, j'ajoute que les crédits pour le Grand Louvre constituent l'un des moyens d'augmenter la part, déjà considérable, des dotations affectées à la préservation du patrimoine des régions et provinces.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 70.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre VI de l'état C, je suis saisi de trois amendements, n° 71, 43 et 31, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n° 71, présenté par M. Gilbert Gantier, est ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme de 500 millions de francs et les crédits de paiement de 220 millions de francs. »

Les amendements n° 43 et 31 sont identiques.

L'amendement n° 43 est présenté par M. Planchou, rapporteur spécial ; l'amendement n° 31 est présenté par M. Desgranges, rapporteur pour avis.

Ces amendements sont ainsi rédigés :

« Réduire les crédits de paiement de 50 millions de francs. »

La parole est à M. Gilbert Gantier, pour soutenir l'amendement n° 71.

M. Gilbert Gantier. Je ne reviendrai pas longuement sur cette affaire puisque nous en avons déjà débattu au fond. Il s'agit du problème de l'opéra de la Bastille, dont j'ai persisté à penser que la création est inutile en cette période d'austérité.

J'estime qu'il serait préférable de reverser les 500 millions de francs d'autorisations de programme et les 220 millions de francs de crédits de paiement sur le chapitre 56-20 « patrimoine monumental et monuments historiques » sur le patrimoine muséologique, sur les musées de France, sur les musées classés et contrôlés, c'est-à-dire les musées de province, conformément à la décentralisation et sur les musées qui ne sont pas des musées classés mais qui n'en sont pas moins extrêmement intéressants pour les collectivités locales qui en ont la charge.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial, pour défendre l'amendement n° 43.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. La commission des finances a décidé de proposer cet amendement après avoir procédé à une investigation approfondie de l'état de consommation des crédits de paiement alloués, pour 1984, à l'établissement de l'opéra de la Bastille. Nous avons ainsi pensé qu'il était possible pour 1985 d'économiser 50 millions de francs qui pourraient permettre au Gouvernement d'abonder des lignes budgétaires risquant de connaître des inflexions d'évolution par rapport aux années précédentes, qui letr avaient été très favorables. Tel est l'état d'esprit dans lequel nous nous plaçons après avoir pris toutes garanties dans nos recherches pour que l'opéra de la Bastille ne soit nullement remis en cause dans son intégrité et que son rythme de réalisation ne soit pas non plus touché à cause de notre proposition.

M. le président. La parole est à M. Desgranges, rapporteur pour avis, pour défendre l'amendement n° 31.

M. Jean-Paul Desgranges, rapporteur pour avis. Alors que la commission des finances s'est attachée à l'aspect de consommation des crédits, c'est-à-dire à la technique financière, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a examiné la possibilité d'un redéploiement de ces crédits sur certains articles qui nous semblaient insuffisamment abondés. Sous réserve des explications que M. le ministre pourrait nous fournir, nous avons pensé que l'amendement de la commission des finances était de nature à permettre ce redéploiement des crédits que nous souhaitions.

Nous avons ainsi estimé qu'un effort supplémentaire pouvait être envisagé pour les dotations allouées aux bibliothèques municipales, aux bibliothèques centrales de prêt ou aux écoles de musique.

M. Gilbert Gantier. J'aime vous l'entendre dire !

M. Jean-Paul Desgranges, rapporteur pour avis. Nous avons également pensé que ce débat pourrait permettre à M. le ministre de nous donner des apaisements à ce sujet. Voilà pourquoi nous avons déposé un amendement identique à celui présenté par la commission des finances.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur les amendements n° 71, 43 et 31 ?

M. le ministre délégué à la culture. Messieurs les rapporteurs, je comprends parfaitement le souci qui vous a animés.

J'ai indiqué tout à l'heure que le Président de la République nous avons demandé de consentir des efforts d'économie. Le Premier ministre a tenu à ce que l'enveloppe initialement prévue pour la tranche 1985 de l'opéra de la Bastille soit calculée au plus juste et ramenée à une dotation inférieure aux prévisions pourtant élaborées avec beaucoup de précision il y a deux ans.

Toutes les personnes concernées, et en particulier M. Bloch-Lainé, dont nul ne peut mettre en doute la haute compétence, insistent pour que ces crédits soient intégralement maintenus.

Ce projet de budget va, du moins je l'espère, être adopté dans cette première phase de la procédure parlementaire. Nous disposerons ensuite de quelques jours pour réfléchir et je m'engage à aborder cette question avec le Premier ministre et les autorités financières de l'Etat. Je propose donc que nous réfléchissions, les uns et les autres, à la meilleure manière d'opérer, dans l'esprit qui vous a inspirés, certains inflexions ou certaines améliorations qui pourraient intervenir lors de la deuxième lecture.

M. Toubon a cité tout à l'heure l'exemple de la construction du centre Pompidou. Or je tiens à lui rappeler que j'ai moi-même fait appel plus tard aux deux personnes qui avaient été chargées par l'ancien Président de la République de la construction de ce centre, probablement dans l'esprit d'intolérance absolue qui me caractérise. (Sourires.) Il s'agit d'abord de M. Robert Borda, si remarquable que certains ont, il y a un an et demi, mis en cause sa compétence et ses appréciations financières sur le coût de l'Exposition universelle.

M. Jacques Toubon. Nous avons mis en cause vos appréciations !

M. le ministre délégué à la culture. L'autre personne dont vous avez apprécié indirectement les qualités est précisément ce terrible et impitoyable dictateur des arts plastiques qui s'appelle Claude Mollard. (Sourires.)

M. Jacques Toubon. Qui a dit cela ? Vous faites un complexe de persécution, monsieur le ministre !

M. le président. La parole est à M. Pesce.

M. Rodolphe Pesce. Au nom du groupe socialiste, je voudrais expliquer pourquoi nous sommes contre ces amendements après avoir entendu les explications de M. le ministre.

En fait, lorsque nous les avons adoptés en commission, nous étions confrontés à deux problèmes.

Le premier, essentiellement technique, portait sur l'opéra de la Bastille. Il nous semblait en effet que les crédits prévus dans le budget étaient légèrement supérieurs à ce qui allait pouvoir être dépensé. Il semblait donc possible de les réduire quelque peu.

Parallèlement, nous souhaitions voir rectifier en hausse, dans ce budget, les crédits attribués aux collectivités locales à divers titres ; ce problème a d'ailleurs été rappelé tout au long de la soirée. Ces deux considérations paraissaient pouvoir être envisagées de pair.

Or M. le ministre vient de préciser qu'au niveau technique, l'ensemble des crédits de la Bastille pourra être utilisé.

Il nous a par ailleurs semblé que notre opposition pour des raisons techniques risquait d'être interprétée de façon politique comme une hostilité de principe au projet d'opéra de la Bastille.

C'est pourquoi nous voterons contre cet amendement tout en espérant que, d'ici à la deuxième lecture, des aménagements pourront être apportés quant à l'aide accordée aux collectivités locales.

Enfin, les propos de M. le ministre soulignant qu'à moyen terme il faudra atteindre le 1 p. 100 sont importants, car si cet objectif n'était pas réalisé, de sérieux problèmes pourraient se poser.

M. le président. La parole est à M. Toubon.

M. Jacques Toubon. Je m'oppose aux amendements n° 42 de la commission des finances et 29 de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales parce que, si j'ai bien saisi la logique des propositions de M. Planchou et de M. Desgranges, il ne me paraît pas possible, compte tenu de ce qu'a dit le ministre depuis le début de la soirée et de la manière dont il a été bruyamment approuvé, à plusieurs reprises, par la majorité parlementaire, de laisser penser, à travers le vote de ces amendements, que la majorité pourrait considérer que le budget est insuffisant ou déséquilibré ; que la majorité pourrait considérer que le budget comporte des grands travaux qui, par leur coût, assèchent le reste des crédits budgétaires et laissent prévoir des dépenses de fonctionnement que l'on ne pourra pas assumer.

Je ne veux pas non plus laisser la majorité dire, à travers le vote de ces amendements, la même chose que nous, c'est-à-dire que, parmi les grands projets parisiens, certains sont utiles — vous avez cité la reconstruction du conservatoire de la rue de Madrid et vous avez eu parfaitement raison — alors que d'autres sont inopportuns, au sens propre de ce mot, dans la situation actuelle de notre pays. Je pense à l'opéra de la Bastille, au ministère des finances, et ce ne sont pas les moins coûteux.

Je ne veux pas davantage que, à travers le vote de ces amendements, on puisse penser que la majorité entérine nos propos sur les efforts des collectivités locales, surtout après l'approbation qu'elle a apportée au ministre, notamment lorsqu'il a mis en cause ceux de la ville de Paris. Je rappelle à ce propos que, depuis qu'elle est dirigée par un maire élu et non plus par un préfet représentant l'Etat, les crédits de la culture ont été multipliés par quatre et demi dans son budget. C'est pour cela, monsieur le président, que je ne crois pas que l'on puisse adopter ces amendements proposés par la commission des affaires culturelles et par la commission des finances.

Tout autre est l'inspiration de l'amendement de mon collègue Gilbert Gantier qui, en tant que député de l'opposition, est parfaitement logique avec lui-même. C'est pour cela, mes chers collègues, que je souhaite que ces amendements soient repoussés car, en les adoptant, vous mettriez gravement en cause l'autorité, l'efficacité, la réussite et l'avenir du ministre de la culture. *(Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 71.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les amendements n° 43 et 31.

(Ces amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. Sur le titre VI de l'état C, M. Gilbert Gantier a présenté un amendement, n° 72, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme de 100 000 francs et les crédits de paiement de 50 000 francs. »

La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Cet amendement s'impute sur le chapitre 88-40.

L'importance des opérations financières au titre « des grandes opérations culturelles dans les régions » — 100 millions de francs en autorisations de programme et 50 millions de francs en crédits de paiement — justifie une information plus précise et plus détaillée sur les opérations en question.

Sans lire le passage correspondant du rapport de M. Planchou, afin de ne pas prolonger la séance, j'y renvoie l'Assemblée, car il porte une excellente appréciation sur ces crédits.

M. le président. La parole est à M. Toubon.

M. Jacques Toubon. Dans l'amendement de M. Gantier, il manque une disposition qu'il serait bon d'ajouter. Nous demandons en effet l'affichage du rapport de M. Planchou. *(Rires.)*

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 72.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI. *(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)*

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix le titre III de l'état D.

(Le titre III de l'état D est adopté.)

Article 70.

M. le président. J'appelle maintenant l'article 70 rattaché à ce budget.

« Art. 70. — I. Le premier alinéa de l'article 1621 du code général des impôts est remplacé par les dispositions ci-après :

« Il est perçu une taxe spéciale incluse dans le prix des billets d'entrée dans les salles de spectacles cinématographiques. La taxe est due selon le tarif ci-après :

- « 0,20 F pour les places dont le prix est inférieur à 5 F ;
- « 0,75 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 5 F et inférieur à 6 F ;
- « 0,85 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 6 F et inférieur à 7 F ;
- « 1,05 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 7 F et inférieur à 8 F ;
- « 1,20 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 8 F et inférieur à 9,40 F ;
- « 1,40 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 9,40 F et inférieur à 10,50 F ;
- « 1,50 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 10,50 F et inférieur à 11,50 F ;
- « 1,60 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 11,50 F et inférieur à 12,50 F ;
- « 1,70 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 12,50 F et inférieur à 13,80 F ;
- « 1,80 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 13,80 F et inférieur à 14,90 F ;
- « 1,90 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 14,90 F et inférieur à 16,00 F ;
- « 2,00 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 16,00 F et inférieur à 17,00 F ;
- « 2,10 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 17,00 F et inférieur à 18,00 F ;
- « 2,25 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 18,00 F et inférieur à 19,00 F ;
- « 2,35 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 19,00 F et inférieur à 20,00 F ;
- « 2,45 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 20,00 F et inférieur à 21,00 F ;
- « 2,55 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 21,00 F et inférieur à 22,00 F ;
- « 2,65 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 22,00 F et inférieur à 23,00 F ;
- « 2,75 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 23,00 F et inférieur à 24,00 F ;
- « 2,85 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 24,00 F et inférieur à 25,00 F ;
- « 2,95 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 25,00 F et inférieur à 26,00 F ;
- « 3,05 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 26,00 F et inférieur à 27,00 F ;
- « 3,15 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 27,00 F et inférieur à 28,00 F ;
- « 3,20 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 28,00 F et inférieur à 29,00 F ;
- « 3,25 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 29,00 F et inférieur à 30,00 F ;

« 3,30 F pour les places dont le prix est égal ou supérieur à 30,00 F et inférieur à 31,00 F ;

« Au-delà, la taxe est majorée de 0,10 F chaque fois que le prix de la place atteint un multiple de 1 F. »

« II. Les tarifs de la taxe sont réévalués chaque année. »

Monsieur Gilbert Gantier, vous êtes inscrit sur cet article, mais vous pourriez sans doute défendre en même temps l'amendement que vous avez présenté.

M. Gilbert Gantier. Oui, monsieur le président.

M. le président. Je vous remercie.

Vous avez, en effet, présenté un amendement, n° 73, ainsi rédigé :

« Supprimer le II de l'article 70. »

Vous avez la parole.

M. Gilbert Gantier. Cet article 70, rattaché à ce budget, a pour objet de réévaluer le barème de la taxe additionnelle spéciale incluse dans le prix des billets d'entrée dans les salles de cinéma afin de permettre le maintien de ressources suffisantes pour le financement du fonds de soutien à l'industrie cinématographique.

Je ne me prononcerais pas sur l'objet même de cet article, mais le barème actuel étant en vigueur depuis près de cinq ans, il ne me paraît pas abusif de procéder maintenant à sa réactualisation.

Cependant, ce qui justifie mon intervention — et je pense, monsieur le ministre, que cela ne vous surprendra pas — c'est le très bref paragraphe II de cet article 70. Il est d'ailleurs si intéressant que je ne résiste pas au plaisir de le lire à l'Assemblée : « II. — Les tarifs de la taxe sont réévalués chaque année ». On pourrait vraiment croire qu'il s'agit d'une simple erreur matérielle et que cette phrase, qui ne saurait avoir sa place que dans un exposé des motifs, s'est glissée par erreur dans le dispositif de l'article lui-même. Toutefois, je ne crois pas que ce soit la bonne explication.

Le caractère quelque peu, disons littéraire de cette disposition, qui ne saurait d'ailleurs surprendre dans le cadre du débat sur le budget de la culture, a pourtant retenu mon attention. Il est en effet incontestable, monsieur le ministre, que cette disposition est sans aucune portée juridique ; ce n'est rien d'autre qu'une déclaration d'intention. Les juristes parlent de la « stipulation pour autrui » ; je dirai donc que vous, vous stipulez pour les parlements à venir. En effet, cette phrase n'a d'autre signification que de formuler différemment le principe essentiel selon lequel la loi peut toujours modifier la loi. C'est un débat que nous avons eu sur ces bancs bien souvent, et encore ces derniers jours.

Dès lors que vous ne précisez pas les modalités de révision que vous envisagez d'appliquer chaque année au tarif de la taxe, votre proposition est totalement inopérante ; elle est — j'ose à peine le dire — totalement gratuite.

Monsieur le président, puisque mon intervention porte à la fois sur l'article et sur l'amendement, j'élargirai, mais très brièvement, mon propos.

Il me paraît en effet curieux qu'un gouvernement qui estime, de façon d'ailleurs assez discrète, qu'un des succès de sa politique économique est la désindexation progressive des salaires sur les prix, prenne par ailleurs de nombreuses dispositions aboutissant toutes à indexer ou à réévaluer régulièrement les recettes de l'Etat. Je ne rappellerai que pour triste mémoire le cas de la fameuse taxe intérieure sur les produits pétroliers, si bien indexée sur la septième tranche du barème de l'impôt sur le revenu que, chaque année, il faut y revenir dans la loi de finances pour en modifier l'application.

Je rappellerai également que, selon le Gouvernement, le tarif de la taxe de base téléphonique doit progresser aussi rapidement et même plus vite que l'inflation ; du moins est-ce ainsi qu'a été justifiée l'augmentation de la taxe intervenue au mois d'août dernier.

Je rappellerai enfin — autre forme d'indexation — qu'il arrive à l'Etat, lorsqu'il estime rendre service aux collectivités locales, de fixer le montant de sa rémunération au prorata du produit des impôts locaux. Nous avons discuté d'un amendement sur ce sujet, il y a quelques jours, et j'ai abordé cette question lors de la discussion de l'article 24 de la loi de finances, qui fixait à 2,5 p. 100 le montant du prélèvement opéré par l'Etat sur les impôts et sommes transférées aux collectivités locales. Malheureusement, je n'ai obtenu aucune réponse de la part de M. le secrétaire d'Etat au budget.

En conclusion, je dirai simplement qu'en bonne technique législative il me paraît indispensable de supprimer le paragraphe II de l'article 70, ce qui ne vous empêchera pas, monsieur le ministre, de nous présenter l'année prochaine une nouvelle proposition de réactualisation du barème de la taxe additionnelle. Je crois d'ailleurs — permettez-moi de le dire — que ce serait plus sage que d'affirmer une intention qui, dans l'état actuel, est purement gratuite, ou que de choisir une base d'indexation qui fonctionnerait aussi mal que celle de la T.I.P.P. sur la septième tranche de l'impôt sur le revenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. La commission des finances avait certes approuvé cet article, mais elle avait effectivement émis quelques réserves sur son paragraphe II.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la culture. Monsieur le président, pour une fois, je me trouve en accord avec M. Gantier...

M. Gilbert Gantier. Ah !

M. le ministre délégué à la culture. ... moins les fioritures ! Naturellement, en ce qui concerne le premier aspect de la demande, qui a déjà été repoussé par la commission car il est anticonstitutionnel, il ne saurait être question de modifier les tarifs de la collecte de la taxe spéciale en faveur du fonds de soutien au cinéma.

Cela dit, je me rallie très volontiers à la proposition de M. Gantier de faire disparaître une disposition juridiquement inopérante.

M. Gilbert Gantier. Merci, monsieur le ministre.

M. le président. Nous allons peut-être terminer cette nuit sur un acte d'unanimité !

Je mets aux voix l'amendement n° 73.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je constate que le vote est acquis à l'unanimité.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 70, modifié par l'amendement n° 73.

(L'article 70, ainsi modifié, est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la culture.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. François Massot un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur la proposition de résolution de M. Joseph-Henri Maujouan du Gasset et plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission d'enquête chargée d'étudier les différents aspects du problème soulevé par la disparition des personnes en France (n° 2273).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2395 et distribué

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1985, n° 2347 (rapport n° 2365 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Premier ministre : droits de la femme :

Annexe n° 27 : M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial ; avis n° 2366, tome IX, de Mme Ghislaine Toutain, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Environnement :

Annexe n° 19 : M. René Rieubon, rapporteur spécial ; avis n° 2370, tome VIII, de M. René La Combe, au nom de la commission de la production et des échanges.

Départements et territoires d'outre-mer :

Annexe n° 13 : M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial ; avis n° 2370, tome V, de M. Pierre Micaut, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 2369, tome VI (Départements d'outre-mer), de M. Pierre Bourguignon, et tome VII (Territoires d'outre-mer), de M. René Rouquet, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le vendredi 26 octobre 1984, à une heure trente.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.

Nomination de rapporteurs.

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LEGISLATION
ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

M. Pascal Clément a été nommé rapporteur de la proposition de loi constitutionnelle de M. Gilbert Gantier tendant à compléter les dispositions de l'article 38 de la Constitution (n° 1949).

M. Philippe Séguin a été nommé rapporteur de la proposition de loi organique de M. Edmond Alphandéry tendant à modifier l'article 13 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances (n° 2357).

M. Jean Poperey a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Olivier Stirn tendant à instituer pour l'élection des députés un scrutin uninominal à deux tours combiné à un scrutin proportionnel dans le cadre de la région (n° 2379).

M. Marc Lauriol a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Marc Lauriol tendant à abroger, compléter ou modifier certaines dispositions du code de procédure pénale relatives au respect des droits de la défense (n° 2380).

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le mardi 30 octobre 1984, à dix-neuf heures, dans les salons de la Présidence.

Commission mixte paritaire.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIFS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI ABROGEANT CERTAINES DISPOSITIONS DES LOIS N° 64-650 DU 2 JUILLET 1964 RELATIVES A CERTAINS PERSONNELS DE LA NAVIGATION AÉRIENNE ET N° 71-458 DU 17 JUIN 1971 RELATIVE A CERTAINS PERSONNELS DE L'AVIATION CIVILE, ET RELATIF A L'EXERCICE DU DROIT DE GRÈVE DANS LES SERVICES DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le mercredi 24 octobre 1984 et par le Sénat dans sa séance du jeudi 25 octobre 1984, cette commission est ainsi composée :

Députés.

Membres titulaires.

MM. Raymond Forri.
Gérard Houteer.
René Rouquet.
Roger Rouquette.
Guy Ducoloné.
Jacques Toubon.
Pascal Clément.

Membres suppléants.

MM. Alain Richard.
Pierre Bourguignon.
M^{me} Denise Cacheux.
MM. Amédée Renault.
Edmond Garcin.
Robert-André Vivien.
Maurice Ligot.

Sénateurs.

Membres titulaires.

MM. Jacques Larché.
Jean Arthuis.
Paul Girod.
Raymond Bouvier.
François Collet.
Michel Darras.
Charles Lederman.

Membres suppléants.

MM. Germain Authié.
Luc Dejoie.
Jacques Eberhard.
Jean-Marie Girault.
Daniel Hoefel.
Charles Jolibois.
Roger Romani.

BUREAU DE COMMISSION

Dans sa séance du jeudi 25 octobre 1984, la commission de la défense nationale et des forces armées a nommé :
Secrétaire : M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine).

Organisme extraparlamentaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ANTENNE 2
(1 poste à pourvoir.)

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a désigné comme candidat M. Jean-Jack Quéryanne.

La candidature a été affichée et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* du 26 octobre 1984.

Elle sera communiquée à l'Assemblée au cours de la première séance qui suivra.

**Le présent numéro comporte le compte rendu intégral
des trois séances du jeudi 25 octobre 1984.**

1^{re} séance : page 5179 ; 2^e séance : page 5199 ; 3^e séance : page 5225.

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ETRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	
	Assemblée nationale :			
	Débats :			
03	Compte rendu.....	100	513	Téléphone } Renseignements : 575-62-31 Administration : 578-61-39
33	Questions	100	513	
	Documents :			TELEX 201176 F DIRJO-PARIS
07	Série ordinaire	539	1 332	Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : — 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions ; — 27 : projets de lois de finances.
27	Série budgétaire	170	265	
	Sénat :			
06	Compte rendu.....	92	320	
35	Questions	92	320	
09	Documents	539	1 183	
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : 2,40 F. (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ;
celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)